

Terms of Use for PERI Applications

of

PERI BeNeLux B.V.

Van Leeuwenhoekweg 23, 5482 TK Schijndel, The Netherlands

Contents

Scope of these terms of use for PERI Applications	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Part A – General Terms of Use	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
1 Scope	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
2 Conclusion of contract	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
3 Services from PERI	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
4 Intellectual property, rights and know-how	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
5 Use of subcontractors by PERI.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
6 Duties of the User.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
7 Communication with Users	6
8 Responsibility of the User with regard to external factors	7
9 Granting of rights to User Content	7
10 Consequences if the User violates these terms and conditions of use	7
11 Support	7
12 Data protection	7
13 Confidentiality	7
14 Other.....	7
Part B – Special Terms of Use Basic Services.....	9
1 Scope	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
2 User rights of use.....	9
3 Quality standard and rights of the User for defects	9
4 Limitation of liability	9
5 Term of the Basic User Relationship and termination	9
Part C – Special Terms of Use Premium Services	11
1 Scope	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
2 User rights of use.....	11
3 Remuneration, invoicing and payment	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
4 Special obligations of Corporate Customers.....	11
5 User's claims for defects	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
6 Limitation of liability	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
7 Term of the Premium User Relationship and termination	12
8 Exemption.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Part D – Special Terms of Use On-Premise Software.....	15
1 Scope	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
2 User rights of use.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
3 Remuneration, invoicing and payment	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
4 Special obligations of the User for On-Premise Software	15
5 User's claims for defects	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
6 Limitation of liability	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
7 Term of Trial Periods	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
8 Exemption.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Appendix 1 Service description	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
1 Basic Services	18
2 Premium Services	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
3 On-Premise Software Services	19
Appendix 2 Description of the Applications and the Portal.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
1 Applications.....	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
2 Portal	28

Appendix 3	Acceptable Use Policy for Administrators and Invited Users	Fout!	Bladwijzer	niet gedefinieerd.
1	What is the scope of validity of this Policy?			30
2	What rights of use do you have?	Fout!	Bladwijzer	niet gedefinieerd.
3	What rights do you grant PERI to your User Content?			30
4	What obligations do you have?	Fout!	Bladwijzer	niet gedefinieerd.
5	What is the Term of your Account?	Fout!	Bladwijzer	niet gedefinieerd.
6	Who is responsible for processing your personal data?	Fout!	Bladwijzer	niet gedefinieerd.

Champ d'application des présentes conditions d'utilisation des applications PERI

- (1) **Généralités.** Ces conditions d'utilisation des applications PERI ("**Conditions d'utilisation**") régissent l'utilisation du logiciel, des applications et des outils fournis par PERI BeNeLux B.V. ("**Applications**"), sur les sites web de PERI BeNeLux B.V., Van Leeuwenhoekweg 23, 5482 TK Schijndel, Pays-Bas ("**PERI**", "**nous**" ou "**notre**"), notamment sur www.peri.com, y compris toutes les versions linguistiques et sites web nationaux de PERI BeNeLux B.V. et incluant l'accès aux Applications et l'accès au portail my-PERI sur www.my.peri.com ("**Portail**"). Elles s'appliquent également à l'utilisation des Applications que PERI BeNeLux B.V. met à disposition en téléchargement dans des boutiques de téléchargement telles que l'Apple AppStore ou Google PlayStore pour vous en tant qu'Utilisateur ("**Utilisateur**" ou "**vous**"). PERI et l'Utilisateur sont chacun désignés dans ces conditions d'utilisation comme une "**Partie**" et conjointement comme les "**Parties**". Ces Conditions d'utilisation s'appliqueront également si l'Utilisateur accède aux Applications et/ou au Portail via une redirection à partir d'un site web externe ou via un lien hypertexte provenant d'une source externe. Cependant, ces Conditions d'utilisation ne s'appliqueront que dans la mesure où PERI n'a pas convenu autrement avec l'Utilisateur, par exemple dans un formulaire de commande confirmé par nos soins.
- (2) **Applications tierces.** De plus, dans certaines circonstances, PERI permet à l'Utilisateur d'accéder à des applications tierces via les sites web de PERI et/ou en utilisant le Portail. PERI n'est pas un partenaire contractuel de l'Utilisateur pour la fourniture d'applications tierces. PERI offre simplement à l'Utilisateur la possibilité d'entrer en relation contractuelle avec le fournisseur tiers pour l'utilisation de l'application tierce. L'Utilisateur n'a aucun droit à l'acquisition ou à la conclusion de contrats avec des tiers. PERI n'est pas autorisé à accepter des déclarations légales (Willenserklärungen) qui doivent être faites au fournisseur tiers. PERI recommande à l'Utilisateur de lire attentivement et de conserver les conditions contractuelles du fournisseur tiers. Pour l'utilisation de l'application du fournisseur tiers, les conditions contractuelles du fournisseur tiers respectif s'appliquent. Par conséquent, les Utilisateurs n'ont des droits pour l'utilisation de ou en relation avec l'utilisation des applications du fournisseur tiers qu'à l'encontre du fournisseur tiers. Ces Conditions d'utilisation ne s'appliquent pas à l'utilisation des applications tierces.
- (3) **Boutiques de téléchargement tierces.** Si l'Utilisateur télécharge les Applications depuis une boutique de téléchargement tierce, telle que l'Apple AppStore ou le Google PlayStore, cette boutique peut également exiger que l'Utilisateur accepte les conditions générales de la boutique ou d'autres conditions contractuelles. PERI n'est pas autorisé à accepter des déclarations légales à faire à la boutique. PERI recommande à l'Utilisateur de lire attentivement et de conserver les conditions contractuelles de la boutique. Ces Conditions d'utilisation ne s'appliquent pas au processus de téléchargement depuis une boutique de téléchargement tierce.
- (4) **Priorité de ces Conditions d'utilisation.** Ces Conditions d'utilisation s'appliquent exclusivement à toutes les Applications et au Portail ainsi qu'à tous les addenda et modifications des Applications et/ou du Portail, sauf si PERI en a convenu autrement avec l'Utilisateur. Toute disposition contraire, dérogatoire ou supplémentaire aux conditions générales de l'Utilisateur ne fera pas partie du contrat, même si PERI en est informé, sauf si leur validité est expressément acceptée par écrit. Dans la mesure où l'Utilisateur s'oppose à ces Conditions d'utilisation en invoquant ses propres conditions générales, les conditions générales de l'Utilisateur sont expressément rejetées.
- (5) **Absence de garanties.** Les déclarations dans ces Conditions d'utilisation, les informations techniques, les instructions d'utilisation, les descriptions de produits et de projets ne constituent pas des garanties. L'octroi d'une garantie nécessite la confirmation écrite expresse de PERI.
- (6) **Structure.** Certaines Applications que nous mettons à votre disposition sont gratuites ou incluent une période d'essai gratuite avant que l'Application ne devienne payante. Nous mettons nos Applications payantes à disposition uniquement contre paiement. PERI fournit les Applications et le Portail pour un fonctionnement basé sur le cloud, sous forme de service appelé Software-as-a-Service, sauf indication contraire expresse dans l'Annexe 2 (par exemple, fourniture via téléchargement pour un fonctionnement local sur le terminal de l'Utilisateur en tant que logiciel On-Premise). Nos Conditions d'utilisation ont donc la structure suivante:
 - Les dispositions de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à tous les Utilisateurs qui utilisent les Applications et/ou le Portail.
 - Pour les Utilisateurs qui utilisent les Applications et/ou le Portail exclusivement gratuitement, les dispositions de la Partie B - Conditions Spéciales d'Utilisation Services de Base s'appliquent en plus de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation.
 - Pour les Utilisateurs qui utilisent les Applications et/ou le Portail d'une manière qui n'est pas exclusivement gratuite, les dispositions de la Partie C - Conditions Spéciales d'Utilisation Services Premium s'appliquent en plus de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation.
 - Pour les Utilisateurs qui utilisent le logiciel On-Premise - que ce soit contre paiement ou gratuitement - les dispositions de la Partie D - Conditions Spéciales d'Utilisation Logiciel On-Premise s'appliquent en plus

de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation.

- Les "Conditions d'utilisation" comprennent toutes les conditions énoncées dans la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation et, le cas échéant, dans la Partie B - Conditions Spéciales d'Utilisation Services de Base ou la Partie C - Conditions Spéciales d'Utilisation Services Premium

ou la Partie D - Conditions Spéciales d'Utilisation Logiciel On-Premise.

- Les références à une disposition de ces Conditions d'utilisation font référence à la clause pertinente de la Partie A, B, C ou D des Conditions d'utilisation dans laquelle la référence est contenue, sauf indication expresse contraire.

	Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.	Partie B –	Partie C –	Partie D –	Fout! Verwijzingsbron niet gevonden. – Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.	Fout! Verwijzingsbron niet gevonden. – Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.	Fout! Verwijzingsbron niet gevonden. – Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.
Free use of Applications							
Chargeable ¹ use of Applications							 if access for several end users is granted in accordance with the contract ²
Free use of the Portal							
Chargeable ³ use of the Portal							 if access for several end users is granted in accordance with the contract ⁴
Use of On-Premise Software ⁵							

¹ Includes all Applications and the Portal, which are not only free of charge. In particular, these are also free trial periods if full access to the Application/Portal in question is subject to a fee, and Applications that contain InApp functions that are subject to a fee, even if these Applications are otherwise free of charge.

² "Invited User" according to Partie C – , Clause **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.**

³ Includes all Applications and the Portal, which are not only free of charge. In particular, these are also free trial periods if full access to the Application/Portal in question is subject to a fee, and Applications that contain InApp functions that are subject to a fee, even if these Applications are otherwise free of charge.

⁴ "Invited User" according to Partie C – , Clause **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.**

⁵ According to **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.**

Partie A - Conditions générales d'utilisation

1. Portée

Les dispositions de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à tous les Utilisateurs qui utilisent les Applications, le Logiciel On-Premise et/ou le Portail.

2. Conclusion du contrat

2.1 En complétant le processus de commande pour les Services de Base en remplissant et en soumettant la commande et en acceptant ces Conditions d'Utilisation par l'Utilisateur et en activant le compte ou les données d'accès par PERI, PERI conclut un contrat avec l'Utilisateur pour l'utilisation gratuite des Services de Base commandés par l'Utilisateur ("Relation Utilisateur de Base"). En complétant le processus de commande pour les Services Premium en remplissant et en soumettant la commande et en acceptant ces Conditions d'Utilisation par l'Utilisateur et en activant le compte ou les données d'accès par PERI, PERI conclut un contrat avec l'Utilisateur pour l'utilisation contre paiement des Services Premium commandés par l'Utilisateur ("**Relation Utilisateur Premium**"). En complétant le processus de commande pour le logiciel On-Premise en remplissant et en soumettant la commande et en acceptant ces Conditions d'utilisation par l'Utilisateur et en activant le compte ou les données d'accès par PERI, PERI conclut un contrat avec l'Utilisateur pour l'utilisation du logiciel On-Premise commandé par l'Utilisateur - conformément à l'accord dans le cadre de la commande - soit contre paiement, soit gratuitement ("**Contrat On Premise**").

2.2 Si le processus de commande se fait par courrier électronique ou par écrit, le formulaire de commande rempli et signé par l'Utilisateur représente une offre contraignante de l'Utilisateur pour les services spécifiés dans le formulaire de commande conformément à ces Conditions d'Utilisation ; dans ce cas, le contrat pour la Relation Utilisateur de Base ou la Relation Utilisateur Premium est conclu lorsque PERI envoie le nom d'utilisateur et les données d'accès à l'adresse e-mail de l'Utilisateur spécifiée dans le formulaire de commande.

2.3 La Relation Utilisateur de Base ou Premium ou le contrat On-Premise par est personnel et non cessible.

2.4 Les services ne sont pas destinés aux consommateurs au sens de l'article 13 du Code Civil allemand (*Bürgerliches Gesetzbuch* - "BGB").

2.5 Si l'Utilisateur est une personne morale, les personnes agissant assurent qu'elles ont suffisamment d'autorité pour représenter la personne morale respective.

3. Services de PERI

Dans le cadre de la Relation Utilisateur de Base, PERI fournit les Services de Base convenus ("Services de Base") décrits plus en détail dans les Annexes 1 et 2, dans le cadre de la Relation Utilisateur Premium les Services Premium convenus ("Services Premium") décrits plus en détail dans les Annexes 1 et 2 et dans

le cadre du Contrat On-Premise les services logiciels On-Premise décrits plus en détail dans l'Annexe 2 ("Services Logiciels On-Premise"). Les Services de Base, les Services Premium et les Services Logiciels On-Premise sont collectivement désignés comme "Services". Les futures versions des services peuvent inclure des fonctionnalités supplémentaires.

4. Propriété intellectuelle, droits et savoir-faire

Sous réserve des droits accordés en vertu de ces Conditions d'Utilisation, PERI se réserve tous les droits et revendications juridiques sur les Services, les Applications et le Portail ainsi que la propriété intellectuelle et le savoir-faire associés. L'Utilisateur reconnaît qu'il n'a pas la propriété ou n'acquiert aucun droit autre que ceux expressément accordés en vertu de ces Conditions d'Utilisation.

5. Utilisation de sous-traitants par PERI

PERI est autorisé à utiliser des sous-traitants qualifiés pour exécuter les Services.

6. Obligations de l'Utilisateur

6.1 L'Utilisateur assure que le Contenu Utilisateur ne viole aucun droit de propriété intellectuelle de tiers tels que les droits d'auteur, les droits de marque, les droits sur un nom ou d'autres droits protégés.

6.2 L'Utilisateur n'est pas autorisé à introduire ou à charger du contenu nuisible tel que des virus, des chevaux de Troie et des logiciels malveillants dans les Applications et/ou le Portail.

6.3 L'Utilisateur est tenu de s'abstenir de toute tentative, que ce soit par lui-même ou par l'intermédiaire de tiers non autorisés, de récupérer des informations ou des données sans autorisation, d'intervenir ou de permettre une intervention non autorisée dans les programmes PERI, de pénétrer ou de permettre une intervention non autorisée dans les réseaux de données PERI, d'utiliser les Applications et/ou le Portail en violation de la loi, d'enquêter, d'exploiter ou de tester des failles dans les Applications et/ou le Portail, un système ou réseau PERI ou de violer les mécanismes de sécurité ou d'authentification PERI. PERI peut surveiller ou vérifier l'utilisation des Applications et/ou du Portail et des Services par l'Utilisateur afin de contrôler si l'Utilisateur utilise les Applications, le Portail et les Services conformément au contrat.

6.4 Si PERI demande à l'Utilisateur de configurer un compte utilisateur pour utiliser les Services, l'Utilisateur est tenu de configurer un tel compte utilisateur tel qu'instruit par PERI.

6.5 Il est expressément interdit à l'Utilisateur de transmettre des données d'accès à des tiers et/ou de permettre à des tiers d'utiliser ses données d'accès personnelles.

6.6 Conformément à ces Conditions d'Utilisation, l'Utilisateur doit sauvegarder son Contenu Utilisateur et le contenu et les résultats du travail créés conformément au contrat de manière autorisée,

régulière et en fonction du risque, et doit créer ses propres copies de sauvegarde afin d'assurer la reconstruction des données et des informations en cas de perte.

7. Communication avec les Utilisateurs

- 7.1 Dans le cadre des Applications et du Portail et de la fourniture de Services par PERI, il peut être nécessaire pour PERI de communiquer de temps à autre avec l'Utilisateur (par exemple pour envoyer des e-mails). L'Utilisateur accepte cette communication.
- 7.2 Cette Clause 7 ne constitue aucune obligation de la part de PERI de fournir certains outils de communication dans le cadre des Applications et/ou du Portail.

8. Responsabilité de l'Utilisateur en ce qui concerne les facteurs externes

- 8.1 L'Utilisateur est seul responsable de toute indisponibilité ou inutilisabilité, ainsi que de tout autre dysfonctionnement des Applications, du Portail et/ou des Services en raison de la défectuosité ou de l'incompatibilité des logiciels ou matériels utilisés par l'Utilisateur pour utiliser les Applications, le Portail et/ou les Services, ainsi que des dysfonctionnements dus à l'indisponibilité ou au fonctionnement de l'accès Internet utilisé par l'Utilisateur.
- 8.2 De plus, l'Utilisateur est responsable des services de tiers qu'il utilise pour utiliser les Applications, le Portail et/ou les Services, notamment en ce qui concerne l'équipement terminal, les programmes logiciels, les voies de transmission ou les services de télécommunication, ainsi que des perturbations éventuelles causées par ces services de tiers.

9. Octroi de droits sur le Contenu Utilisateur

- 9.1 L'Utilisateur accorde à PERI, pour la durée de la Relation Utilisateur de Base, le cas échéant, ou de la Relation Utilisateur Premium, le cas échéant, le droit non exclusif, exempt de redevance et cessible d'utiliser son Contenu Utilisateur, nécessaire pour que PERI fournisse des Services à l'Utilisateur. Cela inclut, entre autres, le droit de stocker ce Contenu Utilisateur, de le modifier et de changer sa séquence, de le convertir techniquement, de le convertir en un autre format. PERI accepte par la présente cet octroi de droits.
- 9.2 L'Utilisateur garantit qu'il est autorisé à accorder ces droits à PERI.

10. Conséquences si l'Utilisateur viole ces conditions d'utilisation

PERI se réserve expressément le droit de refuser, de bloquer ou, si nécessaire, de supprimer le Contenu Utilisateur avec effet immédiat et sans indication de motifs, notamment de résilier sans préavis le Contenu Utilisateur des Utilisateurs qui vient à la connaissance de PERI et qui enfreint ces Conditions d'Utilisation ainsi que la Relation Utilisateur de Base respective, le cas échéant.

11. Support

L'Utilisateur peut envoyer des questions sur les Services et les Applications ainsi que sur le Portail et son utilisation à apps-tools.service@peri.de.

12. Protection des données

- 12.1 Les Utilisateurs peuvent trouver des informations sur le traitement de leurs données personnelles dans la Politique de Confidentialité pour les Utilisateurs sur www.peri.com/datenschutz.html.
- 12.2 Nonobstant la clause 12.1 susmentionnée de cette Partie A - Conditions Générales d'Utilisation, les dispositions suivantes s'appliquent à de tels Clients Entreprise (tels que définis à la Clause 1.2 de la Partie C - Conditions Spéciales d'Utilisation des Services Premium) : Le Client Entreprise est seul responsable et responsable du traitement des données personnelles des Utilisateurs Invités. Cela inclut également les informations des Utilisateurs Invités conformément aux Articles 13 et 14 du RGPD.

13. Confidentialité

- 13.1 Les Parties sont conscientes qu'elles ont accès à certaines informations confidentielles de l'autre Partie pendant la durée des Services Premium. "Informations Confidentielles" signifie toutes les informations que (i) une Partie a divulguées à l'autre, (ii) ne sont pas généralement connues ou disponibles publiquement, (iii) se rapportent aux activités d'une Partie, et (iv) ont été désignées comme confidentielles ou devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles compte tenu des circonstances dans lesquelles elles sont divulguées.
- 13.2 Chaque Partie convient (i) d'utiliser les Informations Confidentielles divulguées par l'autre Partie uniquement dans la mesure permise par les présentes Conditions d'Utilisation, (ii) de garder strictement confidentielles les Informations Confidentielles obtenues de l'autre Partie et de ne pas les divulguer à des tiers, (iii) de limiter l'accès aux Informations Confidentielles divulguées par l'autre Partie à ses employés, représentants et/ou conseillers qui doivent avoir connaissance de telles informations et qui ont été engagés par écrit à garder ces informations confidentielles, et (iv) de céder ou de détruire toutes les Informations Confidentielles divulguées par l'autre Partie qui sont en sa possession au moment de la résiliation ou de l'expiration de l'Accord Utilisateur Premium. Les obligations de confidentialité contractuelles continueront de s'appliquer pendant deux (2) ans après la résiliation de la Relation Utilisateur Premium.
- 13.3 Les dispositions des Clauses 13.1 et 13.2 de cette Partie A - Conditions Générales d'Utilisation ne s'appliquent pas aux Informations Confidentielles qui (i) sont librement disponibles ou généralement connues au moment de la divulgation, (ii) sont librement disponibles ou généralement connues sans faute du Destinataire, (iii) ont été légalement transmises au destinataire par des personnes qui n'étaient pas liées par des obligations de confidentialité à cet égard, (iv) sont déjà en possession du destinataire au moment de

la divulgation sans aucune obligation de confidentialité qui y est attachée, (v) ont été développées indépendamment par le destinataire, ou (vi) sont approuvées pour être divulguées par la Partie divulguante sans restriction. Nonobstant ce qui précède, chaque Partie peut divulguer des Informations Confidentielles dans la mesure nécessaire (i) pour se conformer à une ordonnance judiciaire ou gouvernementale ou autrement se conformer aux exigences de toute disposition légale obligatoire, ou (ii) pour faire déterminer les droits d'une Partie en vertu de ce contrat par un tribunal, y compris toutes les requêtes nécessaires pour ce faire.

14. Autres

14.1 Modifications mineures des Conditions d'Utilisation. PERI a le droit de modifier à tout moment des dispositions insignifiantes des Conditions d'Utilisation, à condition que ces modifications n'entraînent pas une réorganisation de la relation utilisateur dans son ensemble. PERI informera l'Utilisateur des changements/additions par écrit ou électroniquement au moins 6 semaines avant leur entrée en vigueur. Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec les modifications ou les ajouts respectifs, il peut s'opposer aux changements/additions avec un délai d'au moins une (1) semaine au moment de l'entrée en vigueur prévue des changements ou des ajouts. L'opposition nécessite au moins la forme écrite. Si l'Utilisateur n'oppose pas aux dispositions modifiées dans le délai susmentionné, les modifications ou ajouts seront réputés acceptés. Lors de la notification à l'Utilisateur des changements et/ou ajouts prévus, PERI attirera l'attention de l'Utilisateur sur la possibilité d'opposition et sur la signification du délai susmentionné.

14.2 Renonciations. Les renonciations concernant la Relation Utilisateur de Base, la Relation Utilisateur Premium et ces Conditions d'Utilisation ne sont effectives et contraignantes que si elles sont faites par écrit et dûment signées par la Partie renonçant à la relation utilisateur. Toute renonciation ne constitue qu'une renonciation à l'égard de la question spécifique qui la régit et n'a en aucun cas d'effet sur les droits de la Partie renonçante à la relation utilisateur à aucun autre égard ou à aucun autre moment. Tout retard ou omission de la part de l'une des Parties à la relation utilisateur à exercer un droit en vertu de ces Conditions d'Utilisation ne sera pas considéré comme une renonciation à ce droit.

14.3 Cession de droits. Sans le consentement préalable, exprès et écrit de PERI, l'Utilisateur n'est pas autorisé à céder ses droits issus de la relation utilisateur ou à déléguer ses obligations découlant de la relation utilisateur; en l'absence d'un tel consentement, toute tentative de cession ou de délégation est nulle et non avenue. PERI peut vendre et céder tous ses droits découlant de la relation utilisateur à des tiers. En concluant ces Conditions d'Utilisation, l'Utilisateur autorise PERI à divulguer à des tiers les informations et documents nécessaires à la vente et à la cession de tels droits.

14.4 Pas de contrat au profit de tiers. Les Parties à la relation utilisateur reconnaissent que, sauf disposition expresse contraire dans ces Conditions d'Utilisation, les dispositions des Conditions d'Utilisation sont au bénéfice exclusif des Parties à la relation utilisateur. Ces Conditions d'Utilisation n'impliquent pas, expressément ou implicitement, le droit pour toute tierce partie, personne physique ou morale, d'appliquer une quelconque disposition de ces Conditions d'Utilisation.

14.5 Loi applicable. La loi de la République fédérale d'Allemagne s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les dispositions légales limitant le choix de la loi et l'applicabilité des dispositions impératives, en particulier celles de l'État dans lequel l'Utilisateur, en tant que consommateur, a sa résidence habituelle, restent inchangées.

14.6 Lieu de juridiction. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de la Relation Utilisateur, quelle que soit leur nature, est le siège de PERI BeNeLux B.V., Van Leeuwenhoekweg 23, 5482 TK Schijndel, Pays-Bas. PERI est également autorisée à intentier une action en justice au lieu de juridiction légale de l'Utilisateur.

14.7 Clause de continuité d'application. Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions d'Utilisation sont ou deviennent invalides ou inapplicables, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Dans un tel cas, PERI et l'Utilisateur s'engagent à remplacer la disposition invalide ou inapplicable par une disposition valide ou applicable qui se rapproche le plus possible de l'intention économique. Il en va de même pour le comblement des lacunes contractuelles.

Partie B – Conditions Spéciales d'Utilisation des Services de Base

1 Portée

Les dispositions de la Partie B - Conditions Spéciales d'Utilisation des Services de Base s'appliquent en complément des dispositions de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation à tous les Utilisateurs qui utilisent les Applications gratuitement. Cela comprend l'utilisation des Applications que PERI met gratuitement à la disposition de l'Utilisateur conformément aux informations sur le site Web respectif de PERI sur lequel PERI fournit l'Application, y compris toute phase de test gratuite convenue pour les Applications gratuites.

2 Droits d'Utilisation de l'Utilisateur

- 2.1 PERI accorde à l'Utilisateur le droit mondial, sans redevance, non exclusif, non cessible d'utiliser les Services de Base commandés et les Contenus et fonctions mis à disposition dans le cadre de ceux-ci pour la durée de la Relation Utilisateur de Base pour les propres besoins de l'Utilisateur décrits dans l'Annexe 2.
- 2.2 Pour les exportations de fichiers selon le contrat conformément à la Clause 2.3, ce droit d'utilisation est valable pour une durée illimitée.
- 2.3 L'Utilisateur a également le droit, si des interfaces sont fournies à cet effet dans l'Application ou le Portail, d'exporter exclusivement du Contenu et/ou des résultats de travail à l'aide de ces interfaces. En particulier, cependant, l'Utilisateur n'est pas autorisé à vendre, louer, prêter, concéder en licence à des tiers ou autrement distribuer, reproduire, rendre accessible au public, éditer ou traduire, rétro-ingénierie ou modifier autrement les Applications, le Portail ou le Contenu qu'elles contiennent en tout ou en partie. Toute autre utilisation des Applications, du Portail et des Contenus mis à disposition dans ceux-ci n'est pas autorisée, sauf accord express dans ces Conditions d'Utilisation ou requis par des dispositions légales impératives.
- 2.4 Dans la mesure où PERI permet à l'Utilisateur d'accéder aux données des Applications, du Portail ou du contenu saisi ou téléchargé par l'Utilisateur dans le Portail ou les Applications ("Contenu de l'Utilisateur"), PERI reste autorisé à apporter des modifications à la structure du Contenu de l'Utilisateur, des données ou du format de données à tout moment.
- 2.5 Dans la mesure où PERI fournit de nouvelles versions, mises à jour ou mises à niveau ou des développements supplémentaires commandés des Applications et/ou du Portail dans le cadre des Services de Base pendant la durée de la Relation Utilisateur de Base, le droit d'utilisation susmentionné s'applique à ces derniers de la même manière.

3 Norme de Qualité et Droits de l'Utilisateur pour les Défauts

- 3.1 PERI fournit les Services de Base avec un soin et une expertise raisonnables et con-

formément aux normes de l'industrie habituelles et s'efforce de rendre les Services de Base disponibles à l'Utilisateur autour de l'horloge. Cependant, PERI ne garantit pas que les Services de Base sont exempts d'erreurs et/ou fonctionnent sans interruptions. En particulier, pour les Services de Base fournis en tant que Logiciel en tant que Service, comme pour tous les Services fournis via Internet, la disponibilité en tout temps ne peut être garantie.

- 3.2 De plus, notamment si la sécurité du fonctionnement du réseau ou le maintien de l'intégrité du réseau est compromis, l'accès aux Services de Base peut être temporairement restreint en totalité ou en partie. En particulier, PERI se réserve le droit de désactiver temporairement les Services de Base à des fins de maintenance et organisationnelles, PERI annoncera de tels travaux de maintenance avec un préavis raisonnable dans les Applications ou le Portail ou par le biais de notifications individuelles (par exemple, des notifications push). Ce délai de préavis ne sera pas observé si des travaux de maintenance sont nécessaires en urgence ou en relation avec des mises à jour et correctifs, des modifications ou d'autres logiciels utilisés dans le cadre des Services de Base, ce qui peut entraîner de brèves interruptions dans le fonctionnement des Services de Base.
- 3.3 Les données et calculs fournis dans le cadre des Services de Base sont compilés au meilleur de nos connaissances et avec le soin nécessaire sur la base de sources existantes. Seule la diligence habituelle est convenue comme norme de soin en ce qui concerne la correction factuelle des informations et données que l'Utilisateur a lui-même établies et créées dans le cadre des Services Premium.
- 3.4 Les dispositions de cette Clause 3 ne restreignent pas les droits de l'Utilisateur en raison de défauts frauduleusement dissimulés.

4 Limitation de Responsabilité

- 4.1 La responsabilité de PERI et de ses préposés (*Erfüllungsgehilfen*) pour les dommages dus à la négligence, quel que soit le fondement juridique, est exclue. Cela signifie que la responsabilité de PERI et de ses préposés pour faute lourde, quelle que soit la base légale, est expressément exclue.
- 4.2 Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas en cas de responsabilité légale obligatoire (en particulier en vertu de la Loi sur la Responsabilité du Produit), en cas de intention ou en cas de dommages corporels causés de manière coupable. De plus, elles ne s'appliquent pas dans la mesure où PERI a assumé une garantie.
- 4.3 Les clauses 4.1 et 4.2 s'appliquent également à la responsabilité de PERI et de ses préposés pour les dépenses inutiles (*vergebliche Aufwendungen*).

- 4.4 L'utilisateur est tenu de prendre des mesures appropriées pour prévenir et réduire les dommages.

5 Durée de la relation utilisateur de base et résiliation

- 5.1 **Durée contractuelle.** La relation utilisateur de base commence à la conclusion du contrat et prend fin à la date à laquelle tous les services de base et toute période d'essai ont expiré ou ont été résiliés ("**Durée de la relation utilisateur de base**"). Le compte sera désactivé après la résiliation de la relation utilisateur de base. PERI stocke le contenu de l'utilisateur et les listes de matériaux créées par l'utilisateur ainsi que tout autre résultat de travail créé par l'utilisateur grâce à l'utilisation contractuelle des services de base jusqu'à la fin de la relation utilisateur de base. L'utilisateur est responsable de la création de copies de sauvegarde de ce contenu utilisateur et/ou d'autres résultats de travail dans la mesure autorisée par ces conditions d'utilisation avant la résiliation de la relation utilisateur de base.

- 5.2 **Durée des services de base.** Les services de base ont une durée illimitée, commençant à la durée de la relation utilisateur de base, sauf disposition contraire prévue dans le processus de commande ("**Durée des services de base**"). La durée des services de base peut être résiliée par PERI et par l'utilisateur à tout moment et sans donner de motif, sauf disposition contraire prévue dans le processus de

commande. La résiliation doit être faite par écrit. Si PERI fournit à l'utilisateur une fonction de suppression de compte dans son compte, l'utilisateur peut également résilier le contrat en activant cette fonction de suppression de compte au lieu de faire une déclaration par écrit.

- 5.3 **Durée des périodes d'essai.** La période d'essai gratuite d'un ou de plusieurs services de base a une durée de deux semaines, commençant à la durée de la relation utilisateur de base, sauf disposition contraire prévue dans le processus de commande ("**Durée de la période d'essai**"). La durée de la période d'essai peut être résiliée par PERI et par l'utilisateur à tout moment et sans donner de motif par écrit. À la fin de la période d'essai convenue, l'accès à l'application et/ou au portail attribué à l'utilisateur sera désactivé et toutes les configurations individuelles seront supprimées. Si, après la fin de la période d'essai, l'utilisateur conclut une relation d'utilisateur pour un accès complet aux services de base, dont la durée commence immédiatement après la durée de la période d'essai, l'utilisateur peut, pendant la durée de la relation utilisateur de base subséquente, continuer à utiliser toutes les configurations et les résultats de travail réalisés pendant la période d'essai.

- 5.4 Le droit de résiliation pour motif valable (*außerordentliche Kündigung*) par PERI et par l'utilisateur reste inchangé.

Partie C – Conditions d'utilisation spéciales des services premium

1 Portée

- 1.1 Généralités.** Les dispositions de la Partie C - Conditions d'utilisation spéciales des services premium s'appliquent en complément des dispositions de la Partie A - Conditions générales d'utilisation à tous les utilisateurs qui utilisent les Applications et/ou le Portail non exclusivement gratuitement. Cela inclut l'utilisation des Applications et du Portail, dans la mesure où PERI ne les met pas exclusivement gratuitement à la disposition de l'utilisateur selon les informations figurant sur le site web respectif de PERI sur lequel PERI fournit l'Application, y compris toute période d'essai gratuite convenue.
- 1.2 Clients professionnels.** PERI fournira des services premium aux clients professionnels uniquement contre rémunération (en ce qui concerne les dispositions spécifiquement applicables à ces utilisateurs, également appelés "**Clients professionnels**"), comme décrit plus en détail à la clause 4.

2 Droits d'utilisation de l'utilisateur

- 2.1** Pendant la durée de la relation utilisateur premium, PERI accorde à l'utilisateur un droit mondial, rémunéré, non exclusif, pouvant être sous-licencié aux utilisateurs invités dans la mesure de la taille du forfait commandé dans chaque cas, d'utiliser les services premium commandés et le contenu et les fonctions mis à disposition à cette fin pour ses propres besoins, comme décrit à l'annexe 2.
- 2.2** En cas de période d'essai gratuite convenue, nonobstant la clause 2.1, pour la durée convenue de la période d'essai, PERI accorde à l'utilisateur un droit mondial, gratuit, non exclusif, pouvant être sous-licencié aux utilisateurs invités dans la mesure de la taille du forfait commandé dans chaque cas, d'utiliser les services premium commandés et le contenu et les fonctions mis à disposition à cette fin pour ses propres besoins, comme décrit à l'annexe 2, afin que l'utilisateur puisse déterminer s'il souhaite conclure un accord sur un accès complet aux Applications et/ou au Portail.
- 2.3** Pour les exportations de fichiers selon le contrat conformément à la clause 2.4, ce droit d'utilisation est valable pour une durée illimitée.
- 2.4** Cela inclut également le droit, si l'utilisateur dispose d'interfaces à cette fin dans l'Application ou le Portail, d'exporter exclusivement du contenu et/ou des résultats de travail à l'aide de ces interfaces. En particulier, cependant, l'utilisateur n'est pas autorisé à vendre, louer, prêter, concéder sous licence à des tiers ou distribuer autrement, reproduire, copier, rendre publiquement accessible, éditer ou traduire, inverser ingénierie ou modifier autrement les Applications, le Portail ou le contenu qui y figure en totalité ou en partie. Toute autre utilisation des Applications, du Portail et du contenu mis à disposition n'est pas autorisée,

sauf accord exprès dans ces conditions d'utilisation ou exigée par des dispositions légales obligatoires.

- 2.5** Dans la mesure où PERI permet à l'utilisateur d'accéder aux données des Applications, du Portail ou du contenu saisi ou téléchargé par l'utilisateur en tant qu'utilisateur dans les Applications ou le Portail ("contenu utilisateur"), PERI reste autorisé à apporter des modifications à la structure du contenu utilisateur, aux données ou au format des données à tout moment.
- 2.6** Dans la mesure où PERI fournit de nouvelles versions, des mises à jour ou des mises à niveau ou des développements supplémentaires commandés des Applications et/ou du Portail dans le cadre des services de base pendant la durée de la relation utilisateur premium, le droit d'utilisation ci-dessus s'applique à ces éléments de la même manière.

3 Rémunération, facturation et paiement

- 3.1** L'utilisateur est tenu de payer les frais convenus dans le cadre de l'accord pour les services premium en euros ou dans la devise différente spécifiée dans la commande annuellement à l'avance conformément à la clause 3.4.
- 3.2** L'utilisation de l'Application et/ou du Portail est gratuite pour l'utilisateur - pour clarification : y compris les clients professionnels - par rapport à PERI pendant une période d'essai convenue.
- 3.3** Sauf disposition contraire expressément convenue dans la commande respective, ce qui suit s'applique : PERI facturera les frais dus par l'utilisateur conformément à la clause 3.1 en relation avec la commande respective annuellement pendant la durée de la relation utilisateur premium. La facturation intervient à l'avance pour l'année suivante à la fin de chaque année civile ; si la durée de la relation utilisateur premium commence en cours d'année, la facturation pour l'année civile en cours a lieu pour la première fois à la date de facturation du premier jour de la durée de la relation utilisateur premium. L'utilisateur accepte une facture électronique. Les crédits de service seront déduits de la facture comme convenu à l'annexe 1.
- 3.4** Sauf disposition contraire expressément convenue dans la commande respective, ce qui suit s'applique : Chaque montant de facture est dû 30 jours calendaires après la date de la facture.
- 3.5** Tous les frais sont hors TVA et hors toute autre taxe applicable, dont le paiement est la seule responsabilité de l'utilisateur.
- 3.6** L'utilisateur sera en défaut de paiement s'il ne paie pas le montant de la facture dans les 30 jours calendaires suivant la date de la facture. Les intérêts de retard sont de 8 % points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de

base (*Verzugszinsen*) par an à partir de la date d'échéance.

- 3.7 Si l'utilisateur s'oppose à une facture ou à tout autre montant dû conformément à la relation d'utilisation, il en informera PERI au moins par écrit dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la facture, en indiquant les raisons exactes de l'opposition ("**Facture contestée**"). À l'exception de la Facture contestée, toutes les factures et les montants dus sont réputés reconnus et payables sans déduction. PERI ne fera pas valoir les droits en vertu de la clause 3.6 concernant les frais qui font l'objet d'une objection justifiée de l'utilisateur.

4 Obligations spéciales des clients professionnels

- 4.1 Dans le cadre du processus de commande, PERI est autorisé à demander au client professionnel de désigner un administrateur pour gérer l'accès du client professionnel aux services Premium. Si un administrateur a été désigné lors du processus de commande, les dispositions suivantes s'appliquent :
- 4.1.1 Si la responsabilité de l'administrateur change chez le client professionnel, celui-ci est tenu d'en informer immédiatement PERI, et ce, au moins sous forme de texte. PERI attribue alors un nouvel accès administrateur personnalisé avec de nouveaux droits d'administrateur pour le nouvel administrateur et supprime ou anonymise l'accès administrateur personnalisé qui n'est plus actif.
- 4.1.2 Dans le cadre des fonctions fournies par PERI dans les applications ou sur le portail et dans la limite de la taille du package convenu, le client professionnel peut autoriser, par exemple via son administrateur, ses employés ou les employés d'entreprises affiliées au client professionnel conformément aux articles 14, 15 de la loi sur les sociétés par actions ("Employés") à accéder et à utiliser les fonctionnalités des services Premium en tant qu'utilisateur final ("Utilisateur invité") ; la relation utilisateur premium du client professionnel est exclusivement dans ce cas un contrat au bénéfice de tiers au sens de l'article 328 du Code civil allemand. Des restrictions sur le nombre d'utilisateurs invités peuvent découler de la commande et de la taille du package.
- 4.1.3 Le client professionnel veille à ce que seuls des employés qualifiés soient invités et disposent des connaissances nécessaires pour utiliser l'application respective.
- 4.1.4 Lors de l'utilisation des applications et du portail, le client professionnel est tenu de se conformer aux obligations envers PERI conformément à ces conditions d'utilisation par ses propres utilisateurs invités et son propre administrateur, et d'imposer les mêmes obligations à ces derniers en ce qui concerne l'utilisation telles qu'elles sont convenues dans ces conditions d'utilisation. À cette fin,

PERI fournit au client professionnel un exemple de "Directives pour les administrateurs et les utilisateurs invités", qui sont annexées à ces conditions d'utilisation en tant qu'annexe 3. Ces conditions d'utilisation pour les utilisateurs invités sont de nature générale uniquement. Elles ne font pas partie des services dus par PERI et doivent être adaptées par les clients professionnels dans des cas individuels. Le client professionnel prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les utilisateurs invités respectent ces dispositions.

- 4.1.5 Le client professionnel reconnaît qu'il est responsable envers PERI des fautes commises par les utilisateurs invités et l'administrateur dans la même mesure que pour ses propres fautes.

- 4.2 Le client professionnel est responsable de toutes les actions et omissions effectuées à l'aide de ses protocoles d'accès.

5 Réclamations de l'utilisateur pour défauts

- 5.1 PERI s'efforce de garantir le bon fonctionnement des services Premium en tout temps avec le soin et l'expertise appropriés et conformément aux normes de l'industrie habituelles. Cependant, PERI ne garantit pas l'absence de défauts ou la disponibilité et l'utilisabilité ininterrompues des services Premium. L'accord de niveau de service en Annexe 1 décrit les normes mesurables des services Premium et les droits de l'utilisateur en cas de non-respect de ces normes. Les droits selon l'accord de niveau de service en Annexe 1 sont les réclamations exclusives de l'utilisateur pour défaut. D'autres réclamations légales et contractuelles pour défauts sont exclues. Les dispositions de cette Clause 5.1 ne limitent pas les droits de l'utilisateur à une indemnisation des dommages et à toute dissimulation frauduleuse des défauts. La Clause 6 reste inchangée.
- 5.2 Les données et calculs fournis dans le cadre des services Premium sont compilés au meilleur de notre connaissance et avec les soins nécessaires sur la base de sources existantes. Seule l'obligation de diligence coutumière est convenue comme norme de diligence en ce qui concerne l'exactitude factuelle des informations et des données déterminées et créées par l'utilisateur dans le cadre des services Premium.
- 5.3 Le client professionnel informe PERI de tout changement dans son nom ou sa dénomination sociale, son domicile ou son siège social, son adresse de facturation, sa forme juridique ou ses coordonnées bancaires. Cette notification doit être faite immédiatement et au moins sous forme de texte.

6 Limitation de responsabilité

- 6.1 La responsabilité de PERI pour les dommages causés par une légère et une grave négligence, indépendamment du fondement juridique, est limitée comme suit :

- 6.1.1 En cas de violation d'obligations essentielles découlant de la relation contractuelle, la responsabilité de PERI est limitée au montant du dommage prévisible typique pour le contrat ; et
- 6.1.2 PERI n'est pas responsable de la légère négligence autrement.
- 6.2 Les devoirs essentiels de l'obligation sont ces devoirs selon cette relation d'utilisateur premium, dont l'accomplissement rend possible la mise en œuvre correcte de cette relation d'utilisateur premium en premier lieu et sur lesquels l'utilisateur peut régulièrement compter.
- 6.3 PERI et l'utilisateur conviennent que les dommages normalement prévisibles en vertu de la Clause 6.1.1 sont limités aux montants que l'utilisateur a payés à PERI ou est tenu de payer à PERI dans les 12 mois précédant la naissance de la réclamation.
- 6.4 Indépendamment du fondement juridique, PERI n'est pas responsable des pertes économiques indirectes, des pertes de bénéfices, des pertes de chiffre d'affaires ou d'activité, des accords ou contrats non conclus, des profits attendus perdus, de la perte d'utilisation ou de dommages aux logiciels, données ou informations, ou de la perte ou des dommages à la réputation ou à d'autres pertes indirectes découlant de ou en relation avec la relation d'utilisateur premium.
- 6.5 Les Clauses 6.1 à 6.4 s'appliquent également à la responsabilité de PERI pour les dépenses inutiles.
- 6.6 Les limitations de responsabilité des Clauses 6.1 à 6.5 ne s'appliquent pas en cas de responsabilité légale obligatoire (en particulier en vertu de la Loi sur la responsabilité du fait des produits), en cas de malveillance, d'intention ou de dommages corporels causés par négligence. En outre, elles ne s'appliquent pas dans la mesure où PERI a assumé une garantie.
- 6.7 L'utilisateur est tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et atténuer les dommages, par exemple en changeant les mots de passe lorsque les utilisateurs invités changent.

7 Durée de la Relation Utilisateur Premium et résiliation

- 7.1 **Durée contractuelle.** La Relation Utilisateur Premium commence à la conclusion du contrat et est effective jusqu'à la date d'expiration ou de résiliation de tous les Services Premium et de toute période d'essai ("**Durée de la Relation Utilisateur Premium**"). Après la résiliation de la Relation Utilisateur Premium, le compte de l'utilisateur, y compris tous les comptes de ses utilisateurs invités et de son administrateur, sera désactivé. PERI conserve le contenu de l'utilisateur et les listes de matériaux créés par l'utilisateur et d'autres résultats de travail créés par l'utilisateur grâce à

l'utilisation contractuelle des Services Premium jusqu'à la résiliation de la Relation Utilisateur Premium. L'utilisateur est responsable de la sauvegarde de ce contenu utilisateur et/ou d'autres résultats de travail dans la mesure permise par ces conditions d'utilisation avant la résiliation de la Relation Utilisateur Premium.

- 7.2 **Durée des Services Premium.** Les Services Premium ont une durée illimitée, commençant à la Durée de la Relation Utilisateur Premium, sauf accord contraire dans la commande ("**Durée des Services Premium**"). La Relation Utilisateur Premium peut être résiliée par PERI et par l'utilisateur à la fin d'un mois sans motif avec un préavis de trois (3) mois, sauf accord contraire dans la commande ("**Période de préavis des Services Premium**").

- 7.3 **Durée des périodes d'essai.** La période d'essai gratuite d'un ou de plusieurs Services Premium a une durée de six mois, commençant à la Durée de la Convention Utilisateur Premium, sauf accord contraire dans la commande ("**Durée de la période d'essai**"). La Durée de la période d'essai peut être résiliée par PERI à tout moment par écrit sans indication de motifs. À la fin de la période d'essai convenue, l'accès à l'Application et/ou au Portail attribué à l'utilisateur sera désactivé et tous les paramètres individuels seront supprimés. Si, après la fin de la période d'essai, l'utilisateur conclut une relation utilisateur pour un accès complet aux Services Premium, dont la durée suit immédiatement la Durée de la période d'essai, l'utilisateur peut, pendant la durée de la Relation Utilisateur Premium ultérieure, continuer à utiliser tous les paramètres et résultats de travail effectués pendant la période d'essai.

- 7.4 Le droit à résiliation pour motif (*außerordentliche Kündigung*) par PERI et par l'utilisateur reste inchangé.

8 Exonération

- 8.1 Si des tiers invoquent des réclamations contre PERI en raison d'une violation des dispositions des Clauses 4 par l'utilisateur et/ou des Clauses 6 de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation par l'utilisateur et/ou ses utilisateurs invités, PERI en informera immédiatement l'utilisateur.
- 8.2 L'utilisateur indemniserà PERI de toutes les réclamations (y compris les honoraires d'avocats justifiés) que des tiers, y compris les autorités, invoquent contre PERI ou contre l'utilisateur à cet égard.
- 8.3 PERI collabore avec l'utilisateur et laisse à ce dernier la défense ou le règlement de la réclamation. En cas de réclamations des autorités, l'utilisateur coopère avec PERI et, si nécessaire, laisse la défense ou le règlement de la réclamation à PERI.
- 8.4 Si une telle réclamation existe ou si une violation de droits semble possible, l'utilisateur s'engage à cesser immédiatement la violation de l'obligation contractuelle respective, à prendre

toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour éviter d'autres violations ou autres dommages et à prendre des mesures pour éviter des violations similaires à l'avenir. Si le

contenu de l'utilisateur est affecté, cela peut impliquer la mise hors ligne de certains contenus utilisateur.

* * * * *

Partie D – Conditions d'Utilisation Spéciales du Logiciel Sur Site

1 Portée

Les dispositions de la Partie D - Conditions d'Utilisation Spéciales du Logiciel Sur Site s'appliquent en plus des dispositions de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation à tous les Utilisateurs qui utilisent certains Logiciels Sur Site. Cela inclut l'utilisation de logiciels sur site contre paiement et gratuitement, dans la mesure où PERI les fournit à l'Utilisateur en téléchargement ou pour une utilisation sur site, c'est-à-dire pour un fonctionnement local sur le terminal de l'Utilisateur, conformément aux informations figurant à l'Annexe 2, y compris toute période d'essai convenue contre paiement ou gratuitement.

2 Droits d'Utilisation de l'Utilisateur

- 2.1 Sauf accord contraire dans le cadre de l'accord, PERI accorde à l'Utilisateur un droit mondial, perpétuel, non exclusif, cessible - dans la mesure de la taille du package respectif conformément à la clause 2.3 et à la commande - d'utiliser le Logiciel Sur Site commandé, les Contenus et fonctions disponibles ainsi que les exports de fichiers contractuels conformément à la clause 2.4 pour les propres besoins de l'Utilisateur décrits à l'Annexe 2. Dans la mesure où le Logiciel Sur Site n'est pas exclusivement mis gratuitement à la disposition de l'Utilisateur (par exemple dans le cadre d'une période d'essai gratuite) conformément à la commande respective, ce droit d'utilisation est un droit payant et est accordé à l'Utilisateur contre et au moment de la réception du paiement convenu. Si le Logiciel Sur Site est expressément mis gratuitement à la disposition de l'Utilisateur (par exemple dans le cadre d'une période d'essai gratuite) conformément à la commande respective, ce droit d'utilisation est gratuit et est accordé à l'Utilisateur au moment de la conclusion du contrat.
- 2.2 Dans le cas d'une période d'essai gratuite convenue, ce droit d'utilisation est limité à la durée convenue de la période d'essai et est accordé à l'Utilisateur dans le but de lui permettre de déterminer s'il souhaite conclure un accord pour un accès complet au Logiciel Sur Site pour ses propres besoins décrits à l'Annexe 2.
- 2.3 L'Utilisateur est autorisé à installer le Logiciel Sur Site sur un (1) ordinateur ou autre terminal en tant que version monoposte et pour un utilisateur final, sauf accord contraire exprès dans la commande. Le logiciel sur site est installé et utilisé lorsqu'il est chargé dans la mémoire principale (RAM) ou stocké sur une mémoire permanente (par exemple, disque dur, CD-ROM, DVD, disque Blu-ray, clé USB, etc.) de l'ordinateur. De plus, l'Utilisateur est autorisé à faire une (1) copie du Logiciel Sur Site remis à l'Utilisateur exclusivement pour son propre usage en tant que copie de sauvegarde ; cela inclut en particulier la copie du Logiciel Sur Site remis à l'Utilisateur sur un support de stockage quelconque (par exemple, disque dur, CD-ROM, DVD, disque Blu-ray, clé USB, etc.).

2.4 Cela inclut également le droit, si des interfaces à cette fin sont fournies à l'Utilisateur dans le Logiciel Sur Site, d'exporter des Contenus et/ou des résultats de travail via ces interfaces exclusivement. En particulier, l'Utilisateur n'est cependant pas autorisé à vendre, louer, prêter, concéder en licence à des tiers ou autrement distribuer, reproduire, copier, mettre publiquement à disposition, modifier ou traduire, rétro-concevoir ou autrement modifier le Logiciel Sur Site ou le Contenu qui s'y trouve en tout ou en partie. Toute autre utilisation des Applications, du Portail et des Contenus mis à disposition sur ceux-ci n'est pas autorisée, sauf accord express dans ces Conditions d'Utilisation ou exigée par des dispositions légales impératives.

2.5 Dans la mesure où PERI permet à l'Utilisateur d'accéder aux données du Logiciel Sur Site ou au contenu saisi ou chargé dans le Logiciel Sur Site par l'Utilisateur en tant qu'Utilisateur (« Contenu de l'Utilisateur »), PERI reste autorisé à apporter des modifications à la structure du Contenu de l'Utilisateur, aux données ou au format de données à tout moment, notamment par le biais de programmations prédéfinies, de mises à jour et/ou d'évolutions.

2.6 L'Utilisateur peut obtenir des nouvelles versions, des mises à jour ou des évolutions disponibles auprès de PERI moyennant rémunération séparée. L'achat de nouvelles versions, mises à jour ou évolutions disponibles n'est possible que si un maximum de deux (2) nouvelles versions du Logiciel Sur Site ont été publiées depuis la version originale du Logiciel Sur Site commandée. Si plus de deux (2) nouvelles versions du Logiciel Sur Site ont déjà été publiées, l'Utilisateur ne peut plus obtenir de nouvelles versions, mises à jour ou évolutions de cette version. Si PERI fournit à l'Utilisateur de nouvelles versions, mises à jour ou évolutions ou commande des développements ultérieurs du logiciel sur site, le droit d'utilisation susmentionné s'applique à ces dernières de la même manière.

3 Rémunération, Facturation et Paiement

- 3.1 L'Utilisateur est tenu de payer les frais des services de Logiciel Sur Site convenus dans l'accord en euros ou dans la devise différente spécifiée dans la commande conformément à la clause 3.4.
- 3.2 L'utilisation du logiciel sur site commandé est gratuite pour l'Utilisateur par rapport à PERI pour une durée convenue de la période d'essai.
- 3.3 Sauf accord contraire exprès dans la commande respective, les dispositions suivantes s'appliquent : PERI règle les frais dus par l'Utilisateur conformément à la clause 3.1 en relation avec la commande respective dès la livraison du logiciel sur site commandé, ou, dans le cas d'une période d'essai gratuite précédente, dès l'octroi d'un accès complet au logiciel sur

- site ou à l'activation des données d'accès de l'Utilisateur.
- 3.4 Sauf accord contraire exprès dans la commande respective, les dispositions suivantes s'appliquent : Chaque montant de facture est dû 30 jours calendaires après la date de la facture.
- 3.5 Tous les frais sont hors TVA et hors toute autre taxe applicable, dont le paiement incombe uniquement à l'Utilisateur.
- 3.6 L'Utilisateur est en défaut de paiement s'il ne paie pas le montant de la facture dans les 30 jours calendaires suivant la date de la facture. Le taux d'intérêt en cas de retard (*Verzugszinsen*) est de 8% points de pourcentage au-dessus du taux de base d'intérêt par an à partir de la date d'échéance.
- 3.7 Si l'Utilisateur conteste une facture ou un autre montant dû en vertu du contrat, il en informe PERI dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la facture, en indiquant les motifs exacts de l'objection au moins sous forme de texte ("Facture Contestée"). À l'exception de la Facture Contestée, toutes les factures et montants dus sont réputés reconnus et payables sans déduction. PERI ne fera pas valoir les droits en vertu de la clause 3.6 à l'égard des frais qui font l'objet d'une réclamation justifiée de l'Utilisateur.
- 4 Obligations particulières de l'utilisateur pour le logiciel On-Premise**
- 4.1 Lors de l'obtention d'une nouvelle version, d'une mise à jour ou d'une mise à niveau du logiciel On-Premise commandé, l'utilisateur est tenu de retourner la version précédemment utilisée du logiciel On-Premise - le cas échéant - dans un délai de quatre (4) semaines après la livraison de la nouvelle version, de la mise à jour ou de la mise à niveau et de la supprimer complètement sur tous les supports de données et dans toutes les mémoires de données.
- 4.2 Si l'utilisateur a conclu une relation d'utilisation avec PERI concernant l'utilisation du Portail, PERI mettra à disposition de l'utilisateur les nouvelles versions, mises à jour et/ou mises à niveau commandées conformément à la clause 2.6 disponibles en téléchargement exclusivement via le Portail ou indiquera leur disponibilité ; l'utilisateur est tenu de télécharger ces nouvelles versions, mises à jour et/ou mises à niveau depuis le Portail conformément aux dispositions de la clause 4.1 et, en cas d'indication de leur disponibilité, de les demander séparément à PERI si les mises à jour et/ou mises à niveau ne sont pas directement disponibles sur le Portail.
- 4.3 L'utilisateur est responsable de toutes les actions et omissions effectuées à l'aide de ses protocoles d'accès et droits d'utilisation.
- 5 Réclamations de l'Utilisateur pour Défauts**
- 5.1 Les données et calculs fournis dans le cadre du logiciel sur site sont compilés au meilleur de notre connaissance et avec le soin nécessaire sur la base de sources existantes. Seule la diligence normale est acceptée comme norme de soin en ce qui concerne la correction factuelle des informations et des données déterminées et créées par l'Utilisateur lui-même dans le cadre du logiciel sur site.
- 5.2 Si le logiciel sur site est fourni gratuitement à l'Utilisateur (par exemple dans le cadre d'une période d'essai gratuite), la responsabilité pour les défauts matériels et les vices de titre de l'information, du logiciel sur site, des résultats de calcul et des représentations graphiques, en particulier pour leur exactitude, leur absence d'erreurs, leur liberté de droits de propriété et de droits d'auteur de tiers, leur exhaustivité et/ou leur utilisabilité - sauf en cas d'intention, de dol ou de reprise d'une garantie - est exclue.
- 5.3 Si le logiciel est mis à disposition de l'Utilisateur moyennant paiement, ce qui suit s'applique :
- 5.3.1 L'Utilisateur doit vérifier le logiciel sur site pour les défauts apparents immédiatement après réception et, si de tels défauts sont présents, en informer immédiatement PERI, au moins sous forme de texte, sinon les réclamations pour de tels défauts sont exclues. Il en va de même si un tel défaut apparaît plus tard. L'article 377 du Code de commerce (*Handelsgesetzbuch*) s'applique.
- 5.3.2 À l'exception des demandes de dommages et intérêts, les demandes de défauts dus à des défauts matériels sont prescrites après un an. En cas de livraison sur un support de données, le délai de prescription commence à courir à compter de la livraison du logiciel sur site, en cas de livraison par téléchargement après notification et activation des données d'accès pour la zone de téléchargement.
- 5.3.3 En dehors de cela, les demandes de l'Utilisateur pour les défauts sont régies par les dispositions légales.
- 6 Limitation de Responsabilité**
- 6.1 La responsabilité de PERI pour les dommages dus à une légère ou grosse négligence, quelle que soit la base juridique, est limitée comme suit :
- 6.1.1 En cas de violation d'obligations essentielles découlant de la relation contractuelle, la responsabilité de PERI est limitée au montant du dommage prévisible typique pour le contrat ; et
- 6.1.2 PERI n'est pas responsable en cas de légère négligence par ailleurs.
- 6.2 Les devoirs essentiels découlant de l'obligation contractuelle sont des devoirs en vertu de ce contrat sur site, dont l'exécution rend possible en premier lieu une exécution appropriée de ce contrat sur site et sur lesquels l'Utilisateur peut régulièrement compter.
- 6.3 PERI et l'Utilisateur conviennent que les dommages généralement prévisibles en vertu de la

- Clause 6.1.1 sont limités à la rémunération pour l'achat du logiciel sur site que l'Utilisateur a payée à PERI avant l'apparition de la demande ou qu'il est tenu de payer à PERI.
- 6.4 Indépendamment du fondement juridique, PERI n'est pas responsable des pertes économiques indirectes, de la perte de bénéfices, de la perte de chiffre d'affaires ou d'activité, des accords ou contrats non conclus, de la perte de bénéfices attendus, de la perte d'utilisation ou de dommages aux logiciels, données ou informations, ou de la perte ou des dommages à la réputation ou d'autres dommages indirects résultant de ou en relation avec le contrat de logiciel sur site.
- 6.5 Les clauses 6.1 à 6.4 s'appliquent également à la responsabilité de PERI pour des dépenses inutiles (*vergebliche Aufwendungen*).
- 6.6 Les limitations de responsabilité des Clauses 6.1 à 6.5 ne s'appliquent pas en cas de responsabilité légale obligatoire (en particulier en vertu de la Loi sur la responsabilité du produit), en cas de dol, d'intention ou de blessure corporelle causée de manière coupable. De plus, elles ne s'appliquent pas dans la mesure où PERI a assumé une garantie.
- 6.7 L'Utilisateur est tenu de prendre des mesures appropriées pour prévenir et réduire les dommages.
- 7 Durée des Périodes d'Essai**
- 7.1 La période d'essai gratuite du logiciel sur site a une durée de six (6) mois, à compter de la conclusion du contrat sur site, sauf accord contraire dans la commande ("**Durée de la Période d'Essai**"). La Durée de la Période d'Essai peut être résiliée par PERI à tout moment par écrit sans donner de motifs. À la fin de la période d'essai convenue, l'Utilisateur doit retourner le logiciel sur site utilisé pendant la période d'essai - le cas échéant - et le supprimer complètement sur tous les supports de données et dans tous les dispositifs de stockage de données, sauf si un contrat sur site pour un accès complet est conclu. Si l'Utilisateur conclut un contrat sur site pour un accès complet au logiciel sur site immédiatement après la fin de la période d'essai, l'Utilisateur peut, pendant la durée d'un contrat sur site ultérieur, continuer à utiliser tous les paramètres et résultats de travail réalisés pendant la période d'essai.
- 7.2 Le droit de résiliation pour motif (*außerordentliche Kündigung*) de la Durée de la Période d'Essai par PERI et par l'Utilisateur reste inchangé.
- 8 Exonération**
- 8.1 Si des tiers font valoir des revendications contre PERI en raison d'une violation des dispositions de la Clause 4 par l'Utilisateur et/ou de la Clause 6 de la Partie A - Conditions Générales d'Utilisation par l'Utilisateur, PERI informera immédiatement l'Utilisateur de ces revendications.
- 8.2 L'Utilisateur indemniserà PERI de toutes les réclamations (y compris les honoraires d'avocat justifiés) que des tiers, y compris les autorités, font valoir contre PERI ou contre l'Utilisateur à cet égard.
- 8.3 PERI coopère avec l'Utilisateur et laisse la défense ou le règlement de la réclamation à l'Utilisateur. En cas de réclamations des autorités, l'Utilisateur coopère avec PERI et, si nécessaire, laisse la défense ou le règlement de la réclamation à PERI.
- 8.4 Si une telle réclamation existe ou si une telle violation de droits semble possible, l'Utilisateur s'engage à cesser immédiatement la violation de l'obligation contractuelle respective, à prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour éviter d'autres violations ou d'autres dommages et à prendre des mesures pour éviter des violations similaires à l'avenir. Si le Contenu Utilisateur est affecté, cela peut impliquer de retirer certains Contenus Utilisateur hors ligne.

Les annexes:

Appendix 1 Description du Service

1 Services de base

1.1 Objet des Services de base

L'objet des Services de base sont les Applications convenues gratuitement dans la commande conformément à l'Annexe 2.

1.2 Périodes d'essai

L'objet des Services de base dans le cadre d'une période d'essai sont les Applications convenues gratuitement dans la commande conformément à l'Annexe 2 à des fins de test.

2 Services Premium

2.1 Objet des Services Premium

L'objet des Services Premium sont les Applications telles qu'elles sont convenues dans la commande et/ou l'accès convenu au Portail ; ces Applications et le Portail sont décrits en détail dans l'Annexe 2.

2.2 Périodes d'essai

L'objet des Services Premium dans le cadre d'une période d'essai sont les Applications à des fins de test telles qu'elles sont convenues dans la commande ; Ces Applications et le Portail sont décrits plus en détail dans l'Annexe 2.

2.3 Accord de niveau de service

PERI fournit les Services Premium selon les Niveaux de service. Les Niveaux de service permettent à l'Utilisateur de contrôler et de surveiller la qualité et la ponctualité des Services Premium fournis par PERI. Le Niveau de service pour les Services Premium est défini comme suit :

Disponibilité du système (Services Premium) par an [disponibilité moyenne]	
Niveau de service	98% de disponibilité
Calcul	La Disponibilité du système est calculée comme suit : $\text{Disponibilité du système (\%)} = (\text{Temps total annuel} - \text{Temps d'indisponibilité non planifiée}) / \text{Temps total annuel}$ "Disponibilité" est la capacité de l'Utilisateur ou de ses Utilisateurs Invités à accéder aux fonctionnalités des Applications commandées et à l'accès au Portail commandé, tel que convenu dans les Conditions d'utilisation. "Temps d'indisponibilité planifiée" est le temps total (en minutes) dans une année civile pendant lequel les Applications ou le Portail ne sont pas disponibles en raison d'une maintenance système planifiée ou d'autres temps d'arrêt planifiés. PERI fera tous les efforts raisonnables pour effectuer la maintenance système planifiée entre 1h00 et 5h00 GMT et pour donner un préavis raisonnable de cette maintenance système. "Disponibilité du système", par rapport à la Disponibilité dans une année civile, signifie le rapport, exprimé en pourcentage, résultant de la soustraction du Temps d'indisponibilité non planifiée cette année de l'année civile et de la division du résultat ainsi obtenu par le Temps total de cette année civile (voir formule ci-dessus). "Temps total annuel" signifie toutes les minutes de l'année civile concernée pendant la durée des Services de base. "Temps d'indisponibilité non planifiée" est le temps total (en minutes) d'indisponibilité au cours d'une année civile sans l'arrêt planifié et sans l'arrêt dû à des circonstances échappant au contrôle de PERI. Ces circonstances incluent notamment (i) la violation de toute disposition des Conditions d'utilisation par l'Utilisateur et/ou ses Utilisateurs Invités, (ii) la non-conformité de l'Utilisateur et/ou de ses Utilisateurs Invités à toute disposition de ce SLA, (iii) l'incompatibilité de tout équipement ou logiciel de l'Utilisateur et/ou de ses Utilisateurs Invités avec les exigences convenues pour l'utilisation des Services, (iv) la performance ou l'équipement défectueux ou insuffisant de l'Utilisateur et/ou de ses Utilisateurs Invités, (v) l'utilisation des Services par l'Utilisateur et/ou ses Utilisateurs Invités en excédant le volume convenu (c'est-à-dire deux niveaux ou plus), ou (vi) la force majeure.
Point de mesure	PERI Service – Point de transfert pour les applications et le portail
Moment de mesure	Année civile pendant la durée de la relation utilisateur premium

2.3.1 Droits en cas de non-respect

- Généralités. En cas d'indisponibilité non planifiée, PERI s'efforcera raisonnablement de rectifier cette indisponibilité dans un délai raisonnable.
- Crédits de service. Si PERI ne respecte pas le niveau de service, l'Utilisateur a droit aux crédits de service ci-dessous ("**Crédits de service**"), les crédits de service pour les périodes d'indisponibilité non planifiée étant au maximum de 20 % des frais payés par l'Utilisateur à PERI pour les Services Premium fournis au cours de l'année civile respective.

Disponibilité (Services Premium)	Crédit de service (% des frais annuels)
<98.0%	2.5%
<97.0%	5.0%
<96.0%	7.5%
<95.0%	10%
<94.0%	15%
<90.0%	20%

2.3.2 Réception des Crédits de service

Pour obtenir un Crédit de service, l'Utilisateur doit réclamer ce crédit par écrit auprès de PERI dans les 5 jours ouvrables suivant la réception du rapport sur le Niveau de service pour la période pour laquelle l'Utilisateur réclame le Crédit de service. Cette réclamation écrite doit contenir des détails précis des jours, heures et durée de toute Indisponibilité non planifiée revendiquée. Si PERI, après vérification, accepte la réclamation écrite pour un Crédit de service, PERI informera l'Utilisateur que le Crédit de service pertinent sera compensé par les frais payés par l'Utilisateur pour les Services Premium dans la prochaine facture pour les Services Premium. Si l'Utilisateur ne réclame pas un Crédit de service en temps voulu, sa réclamation à un Crédit de service pour la période de facturation en question expire.

2.3.3 Mesure et reporting

- Suivi et mesure du système : PERI assure une surveillance continue des Niveaux de service. Toutes les mesures des Niveaux de service sont effectuées sur une base annuelle pour chaque année civile pendant la durée de la Relation utilisateur Premium.
- Rapports de performance du système : Sur demande du client, PERI fournit des rapports annuels sur la mesure des Indisponibilités non planifiées et le calcul de la Disponibilité du système pour la période pertinente de l'année précédente. Si l'Utilisateur a des réclamations concernant une mesure ou d'autres informations répertoriées dans ce rapport, il doit notifier PERI de ces réclamations par écrit dans les 5 jours calendaires suivant la réception du rapport, la précision du rapport étant réputée suffisante si aucune notification n'est faite par l'Utilisateur. Toute telle notification doit spécifier les mesures critiquées et décrire en détail la nature de la réclamation. PERI et l'Utilisateur s'engagent à régler ces différends concernant les Niveaux de service et/ou les mesures associées autant que possible et rapidement par accord mutuel.

2.3.4 Exigences à respecter par l'Utilisateur

- Exigences système : Les normes de service énumérées dans cet SLA supposent que l'Utilisateur et ses Utilisateurs Invités, le cas échéant, respectent les exigences système énumérées dans les Conditions d'utilisation.
- Obligations supplémentaires de l'Utilisateur : Sauf disposition contraire dans les Conditions d'utilisation ou dans un accord de support écrit distinct, l'Utilisateur est responsable de (i) la maintenance et le support de ses réseaux informatiques, serveurs, logiciels et ressources utilisés pour l'utilisation des Services Premium ou des services pour une telle maintenance et un tel support, (ii) la configuration correcte de ses systèmes conformément aux protocoles d'accès et (iii) la connexion Internet pour l'accès aux Services Premium.
- Rapport sur l'Indisponibilité non planifiée : L'Utilisateur doit informer immédiatement PERI en cas d'Indisponibilité non planifiée. Le début d'une Indisponibilité non planifiée est réputé être le moment où PERI reçoit la notification détaillée de l'Utilisateur ou le moment où PERI prend connaissance de l'Indisponibilité non planifiée.
- Conséquences de la non-exécution par l'Utilisateur : PERI est libérée de l'exécution de ses obligations telles qu'énoncées dans cet SLA si elle ne peut pas remplir ces obligations en totalité ou en partie parce que l'Utilisateur et/ou un ou plusieurs de ses Utilisateurs Invités n'ont pas respecté les exigences contractuellement convenues ou autres obligations de coopération.

3 Services de logiciels sur site

3.1 Objet des Services de logiciels sur site

L'objet d'un Service de logiciel sur site est la fourniture permanente du Logiciel sur site convenu dans la commande et décrit plus en détail dans l'Annexe 2.

3.2 Périodes d'essai

L'objet d'un Service de logiciel sur site dans le cadre d'une période d'essai est la fourniture gratuite du Logiciel sur site convenu dans la commande et décrit plus en détail dans l'Annexe 2 pendant la durée de la période d'essai à des fins de test.

Appendix 2 Description des applications et du portail

1 Applications

Les Applications ont la portée et les utilisations prévues décrites ci-dessous ainsi que des conditions d'utilisation spécifiques. De plus, mais uniquement subordonnées à cela, la portée, l'utilisation prévue et les conditions d'utilisation des Applications résultent de la description de l'Application respective disponible au moment de la conclusion du contrat sur <https://www.peri.de/produkte/planungssoftware-apps-tools.html> ou sur un site Web de PERI où vous avez commandé l'Application respective.

1.1 En général, le but des Applications est de fournir à l'Utilisateur des programmes de calcul avec lesquels l'Utilisateur peut déterminer les résultats des calculs et créer des représentations graphiques.

1.2 Descriptions fonctionnelles spéciales :

Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX

- Avec le "Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX", PERI fournit à l'Utilisateur une Application pour divers appareils finaux et navigateurs Web grâce à laquelle la détermination de la charge totale conformément à la norme DIN EN 12812:2008-12, le calcul de l'utilisation des poutres secondaires/primaires respectives et des étais de dalle sélectionnés par l'Utilisateur et, si nécessaire, leur optimisation pour le système de produit de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX peut être effectuée.
- Le Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX est basé sur :
 - la norme DIN EN 12812:2008-12 ;
 - les données de performance du coffrage, des poutres et des étais de dalle telles qu'elles sont données dans les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) actuelles pour le système de produit de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX ou les Tables 2015 Coffrage et Échafaudage, Édition 09 | 2015 ; les documents mentionnés ici seront envoyés à l'Utilisateur gratuitement sur demande à apps-tools.service@peri.de. La conformité aux dispositions de la norme DIN EN 12812:2008-12 par l'Utilisateur est une condition préalable à l'utilisation du Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX.
- Avant d'utiliser le Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) pour le système de produit de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX. L'utilisation seule de l'Application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue du système de produit de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX.
- Avant d'utiliser les résultats et les représentations graphiques déterminés et/ou créés par le Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les exigences importantes pour l'utilisation appropriée du Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX telles que décrites dans la section "Informations techniques" du menu "Paramètres et Informations" sous Clauses 1.–4. L'Utilisateur est tenu de respecter les exigences importantes au sens de la phrase précédente lors de la mise en œuvre des résultats et des représentations graphiques.
- Le Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX ne peut être utilisé que pour :
 - déterminer la charge totale selon la norme DIN EN 12812:2008-12 ;
 - calculer et, si nécessaire, optimiser les taux d'utilisation des poutres secondaires/primaires respectives et des étais sélectionnés par l'Utilisateur pour le système de produit de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX.

Les valeurs et les fonctions du Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX énumérées ci-dessus ne sont possibles que pour les combinaisons de poutres MULTIFLEX GT 24 / GT 24, MULTIFLEX GT 24 / 2 x GT 24, MULTIFLEX VT 20K / GT 24, MULTIFLEX VT 20K / VT 20K et MULTIFLEX VT 20K / 2 x VT 20K et les types d'étais de dalle PEP Ergo, PEP 20, PEP 30 et MULTIPROP MP. Les valeurs pour d'autres produits de PERI ou de fournisseurs tiers ne peuvent pas être calculées avec le Configurateur de coffrage de dalle à poutre MULTIFLEX.

Configurateur de tour d'empilage ST 100

- Avec le "Configurateur de tour d'empilage ST 100", PERI fournit à l'Utilisateur une Application pour divers appareils finaux et navigateurs Web qui peut être utilisée pour déterminer la charge de jambe admissible et, si nécessaire, la charge contre le glissement de la configuration sélectionnée par l'Utilisateur sur la base de l'essai de type TP-12-004:2012-11 pour le système de produit d'étais de tour d'empilage ST 100.
- Les principes du Configurateur de tour d'empilage ST 100 sont :
 - la norme DIN EN 12812:2008-12 ;
 - le rapport d'essai de l'Institut allemand de technologie du bâtiment (Deutsches Institut für Bautechnik - "DIBt") à Berlin avec le numéro TP-12-004 daté du 21/11/2012 ;
 - la décision du DIBt à Berlin sur la modification, l'addendum et l'extension de l'essai de type du 21/11/2012 avec le numéro TP-12-004 du 25/06/2014 ;

- la décision du DIBt à Berlin sur l'extension de la validité de l'essai de type du 21/11/2012 avec le numéro TP-12-004 du 12/06/2019 ;
- les données de performance du système de produit d'étais de tour d'empilage ST 100 telles qu'elles sont contenues dans les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) actuelles pour le système de produit d'étais de tour d'empilage ST 100 ; les documents mentionnés ici seront envoyés à l'Utilisateur gratuitement sur demande à apps-tools.service@peri.de.
- La conformité de l'Utilisateur aux dispositions de la norme DIN EN 12812:2008-12 et aux dispositions générales et spéciales des rapports d'essai et des notifications du DIBt à Berlin mentionnés ci-dessus est requise pour l'utilisation du Configurateur de tour d'empilage ST 100.
- Avant d'utiliser le Configurateur de tour d'empilage ST 100, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) pour le système de produit d'étais de tour d'empilage ST 100. L'utilisation seule de l'Application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue du système de produit d'étais de tour d'empilage ST 100.
- Avant d'utiliser les résultats et les représentations graphiques qui sont déterminés et/ou créés par le Configurateur de tour d'empilage ST 100, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les prérequis importants pour l'utilisation prévue du Configurateur de tour d'empilage ST 100 qui ont été rendus publics dans l'Application dans le cadre du chapitre "Informations techniques" du menu "Paramètres et Informations" sous les clauses 1.-11. L'Utilisateur est tenu de respecter ces exigences lors de la mise en œuvre des résultats et des représentations graphiques.
- Le Configurateur de tour d'empilage ST 100 ne peut être utilisé que pour déterminer la charge de jambe admissible et, si nécessaire, la charge contre le glissement de la configuration sélectionnée par l'Utilisateur sur la base de l'essai de type TP-12-004:2012-11 pour le système de produit d'étais de tour d'empilage ST 100.
- Les valeurs des autres produits de PERI ou des fournisseurs tiers ne peuvent pas être calculées avec le Configurateur de tour d'empilage ST 100.
- Pour déterminer la charge de jambe admissible et, si nécessaire, la charge contre le glissement, la hauteur de la tour H est définie comme la distance entre le bord inférieur de la plaque de base et le bord supérieur de la plaque supérieure des broches.
- Il est fourni en tant qu'Application Web, accessible avec un navigateur Web actuel. Une liste détaillée des navigateurs actuellement pris en charge est disponible sur le site Web de l'Application mentionnée.

Configurateur de tour d'étalement MDS K

- Avec le "Configurateur de tour d'étalement MDS K", PERI fournit à l'Utilisateur une Application pour divers appareils finaux et navigateurs Web, grâce à laquelle la détermination de la charge de jambe admissible et, si nécessaire, la charge contre le glissement de la configuration sélectionnée par l'Utilisateur et la création d'une liste de pièces de la configuration à sélectionner par l'Utilisateur pour le système de tour d'étalement PERI UP Flex MDS K peuvent être effectuées.
- Les principes du Configurateur de tour d'étalement MDS K sont :
 - la norme DIN EN 12812:2008-12 ;
 - les données de performance du système de tour d'étalement PERI UP Flex MDS K, qui se trouvent dans les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) actuelles pour le système de tour d'étalement PERI UP Flex MDS K ; les documents mentionnés ici seront envoyés à l'Utilisateur gratuitement sur demande à apps-tools.service@peri.de.
- La conformité aux dispositions de la norme DIN EN 12812:2008-12 par l'Utilisateur est requise pour l'utilisation du Configurateur de tour d'étalement MDS K.
- Avant d'utiliser le Configurateur de tour d'étalement MDS K, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) pour le système de tour d'étalement PERI UP Flex MDS K. L'utilisation seule de l'Application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue du système de tour d'étalement PERI UP Flex MDS K.
- Avant d'utiliser les résultats et les représentations graphiques qui sont déterminés et/ou créés par le Configurateur de tour d'étalement MDS K, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les exigences importantes pour l'utilisation appropriée du Configurateur de tour d'étalement MDS K telles que décrites dans la section "Informations techniques" du menu "Paramètres et Informations" sous Clauses 1.-11. L'Utilisateur est tenu de respecter ces exigences lors de la mise en œuvre des résultats et des représentations graphiques.
- Le Configurateur de tour d'étalement MDS K ne peut être utilisé que pour le système de tour d'étalement PERI UP Flex MDS K pour :
 - Déterminer la charge de jambe admissible et, si nécessaire, la charge contre le glissement de la configuration sélectionnée par l'Utilisateur ;
 - Créer la liste de pièces de la configuration à sélectionner par l'Utilisateur.
- Les valeurs des autres produits de PERI ou des fournisseurs tiers ne peuvent pas être calculées avec le Configurateur de tour d'étalement MDS K.

- Pour déterminer la charge de jambe admissible et, si nécessaire, la charge contre le glissement, la hauteur de la tour H est définie comme la distance entre le bord inférieur de la plaque de base et le bord supérieur de la plaque supérieure des broches.
- Il est fourni en tant qu'Application Web, accessible avec un navigateur Web actuel. Une liste détaillée des navigateurs actuellement pris en charge est disponible sur le site Web de l'Application mentionnée.

MULTIPROP Shoring Tower Configurator

- Avec le "Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP", PERI fournit à l'Utilisateur une Application pour divers appareils finaux et navigateurs Web grâce à laquelle la détermination de la charge de jambe admissible de la configuration sélectionnée par l'Utilisateur et la détermination d'une configuration optimale basée sur les tests de type S-N/170152:2017-11, S-N/080286:2008-08 et S-N/070234:2008-08 pour le système de produit MULTIPROP peuvent être effectuées.
- Les principes du Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP sont les suivants :
 - o la norme DIN EN 12812:2008-12 ;
 - o le rapport d'essai de l'Office du Commerce d'État de Bavière (Landesgewerbeanstalt Bayern - "LGA") à Nuremberg avec le numéro S-N/040361 du 26/10/2005 ;
 - o la décision de la LGA à Nuremberg sur la modification et l'extension de l'essai de type du 26/10/2005 avec le numéro S-N/100134 du 17/12/2010 ;
 - o la décision de la LGA à Nuremberg sur la modification et l'extension de l'essai de type du 26/10/2005 avec le numéro S-N/120134 du 14/08/2012 ;
 - o la décision de la LGA à Nuremberg sur la modification et l'extension de l'essai de type du 26/10/2005 avec le numéro S-N/170152 du 27/11/2017 ;
 - o le rapport d'essai de la LGA à Nuremberg avec le numéro S-N/080286 du 15/08/2008 ;
 - o le rapport d'essai de la LGA à Nuremberg avec le numéro S-N/070234 du 15/08/2008 ;
 - o les données de performance du système de produit MULTIPROP telles qu'elles sont données dans les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) actuelles pour le système de produit MULTIPROP ; les documents mentionnés ici seront envoyés à l'Utilisateur gratuitement sur demande à apps-tools.service@peri.de.
- La conformité de l'Utilisateur aux dispositions de la norme DIN EN 12812:2008-12 et aux dispositions générales et spéciales des rapports d'essai et des notifications de la LGA à Nuremberg mentionnées ci-dessus est requise pour l'utilisation du Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP.
- Avant d'utiliser le Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) pour le système de produit MULTIPROP. L'utilisation seule de l'Application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue du système de produit MULTIPROP.
- Avant d'utiliser les résultats et les représentations graphiques déterminés et/ou créés par le Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP, l'Utilisateur doit se familiariser attentivement avec les exigences importantes pour l'utilisation prévue du Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP telles que décrites dans la section "Informations techniques" du menu "Paramètres et Informations" sous les clauses 1.-11. L'Utilisateur est tenu de respecter ces exigences lors de la mise en œuvre des résultats et des représentations graphiques.
- Le Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP ne peut être utilisé que pour le système de produit MULTIPROP afin de :
 - o déterminer la charge de jambe admissible de la configuration sélectionnée par l'Utilisateur ;
 - o déterminer une configuration optimale.
- Les valeurs des autres produits de PERI ou des fournisseurs tiers ne peuvent pas être calculées avec le Configurateur de tour d'étalement MULTIPROP.
- Pour déterminer la charge de jambe admissible, la hauteur de la tour H est définie comme la distance entre le bord inférieur de la plaque de base et le bord supérieur de la plaque supérieure des broches.
- Il est fourni en tant qu'Application Web, accessible avec un navigateur Web actuel. Une liste détaillée des navigateurs actuellement pris en charge est disponible sur le site Web de l'Application mentionnée.

PERI CAD®

- PERI CAD® est une Application de CAO dans la préparation du travail pour la planification 2D & 3D d'échafaudages et de coffrages. Il contient des fonctions pour planifier des solutions simples et complexes avec les systèmes PERI, créer des mises en page et des listes de pièces. Les solutions et les résultats de travail créés avec PERI CAD® nécessitent une vérification de la correction et de la faisabilité par un

Utilisateur Expert. L'Utilisateur doit planifier et vérifier la conception conformément aux directives de conception valides et aux règles techniques et aux Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuV) des produits individuels.

- La planification est réalisée pour les produits PERI qui, en plus du coffrage semi-automatique/automatique, peuvent être utilisés via le catalogue de composants. Les produits tiers ne sont pas fournis dans PERI CAD® et ne sont pas pris en charge. La génération automatique de solutions et le catalogue de composants sont continuellement étendus et améliorés. L'état fourni n'a pas de prétention à l'exhaustivité et nécessite une évaluation experte de la justesse de la solution.
- PERI CAD® est étendu par d'autres Applications et Services tels que le Configurateur de Système de Produit ou PERI ForceControl® afin de fournir à l'Utilisateur des fonctions supplémentaires pour des Applications spécifiques. Ces Applications, leurs fonctionnalités et leurs exigences système sont décrites séparément.
- Avec PERI CAD®, PERI fournit à l'Utilisateur une Application sur site via téléchargement qui doit être sous licence et activée par PERI. Pour une utilisation sans erreur, l'Utilisateur doit installer des programmes supplémentaires en fonction des exigences système actuelles ou les faire installer par ses administrateurs. Cela inclut des logiciels tels que AUTO CAD Architecture dans la version spécifiée à être sous licence séparément par l'Utilisateur.
- Des informations plus détaillées seront envoyées à l'Utilisateur sur demande à cad.hotline@peri.de. L'utilisation de PERI CAD® nécessite une connaissance solide de la conception et de la statique du matériau PERI de la part de l'Utilisateur et est supposée lors de l'utilisation de PERI CAD®.

PERI Extended Experience® App

- Avec PERI Extended Experience® App, PERI offre aux Utilisateurs la possibilité de visualiser en 3D des projets de construction sur des appareils mobiles. Les modèles 3D stockés peuvent être affichés sur l'écran de l'appareil mobile dans les deux modes d'affichage Réalité Augmentée (AR) et Réalité Virtuelle (VR).
 - o En mode Réalité Augmentée, un modèle 3D est projeté dans l'environnement de l'Utilisateur. En utilisant le "point d'ancrage", le modèle peut être positionné dans l'espace et visualisé sur l'écran à sa taille d'origine.
 - o En mode Réalité Virtuelle, un modèle 3D peut être appelé rapidement et facilement. Au moyen de simples gestes du doigt, différentes fonctions peuvent être exécutées (par exemple, zoom, rotation).
- Avec l'Application PERI Extended Experience®, PERI offre aux Utilisateurs un accès à des modèles CAO 3D exemplaires de diverses solutions et systèmes PERI. La solution présentée est créée pour une situation spécifique, qui peut différer de la réalité. Pour cette raison, il est interdit de réutiliser les solutions fournies en totalité ou en partie et de les transférer à d'autres situations.
- PERI Extended Experience® App est exclusivement destinée aux solutions utilisant les systèmes PERI. La fourniture et la présentation de solutions CAO de tiers ne sont pas possibles.
- Avec PERI Extended Experience® App, PERI fournit à l'Utilisateur une application pour appareils mobiles qui répondent aux exigences système définies. L'Application ne peut être installée et utilisée sans erreur que si la version actuelle et les exigences système correspondantes sont respectées. Certaines fonctions de l'Application peuvent utiliser des Services et des fonctionnalités centrales. Ces fonctions ne sont disponibles que si l'appareil terminal utilisé est connecté à Internet pour accéder aux données et aux Services.
- L'utilisation de PERI Extended Experience® App est uniquement destinée aux Utilisateurs suffisamment qualifiés pour utiliser et exploiter l'Application. La qualification comprend également la connaissance et l'expérience pour appliquer correctement les systèmes PERI décrits en fonction des Instructions d'assemblage et d'utilisation (AuVs) valides. Il n'est pas suffisant de simplement utiliser PERI Extended Experience® App pour utiliser les systèmes PERI sans plans CAO et calculs statiques. De plus, une connaissance appropriée de l'utilisation d'un smartphone et d'une application basée sur Android/iOS est requise. Avant d'utiliser PERI Material Scan® App, l'Utilisateur doit se familiariser de manière indépendante et approfondie avec l'Application.
- PERI Extended Experience® App et les modèles 3D associés sont destinés uniquement à des fins de démonstration visuelle et ne remplacent pas la planification professionnelle par un ingénieur qualifié et suffisamment formé.
- **Note importante** : Lors de l'utilisation de PERI Extended Experience® App et de tout modèle 3D associé, y compris la RA et la RV, à des fins de démonstration, veuillez garder votre environnement à l'esprit pour votre propre sécurité et celle des autres.

PERI ForceControl®

- PERI ForceControl® est une extension de PERI CAD pour l'analyse structurelle des systèmes PERI. Il contient toutes les fonctions de PERI CAD pour planifier les systèmes PERI, créer des agencements et des listes de pièces, et en plus, pour vérifier le design de manière statique et documenter les résultats de manière vérifiable. Le calcul est exclusivement pour les produits PERI, les produits tiers ne sont pas pris en charge par PERI ForceControl®.
- PERI ForceControl® est mis à disposition de l'utilisateur en téléchargement. Le calcul des forces internes, des réactions d'appui et des déformations du système se fait via l'interface de l'application téléchargée basée sur le cloud à l'aide de RFEM de la société © DLUBAL. À partir des forces internes, PERI ForceControl® calcule l'utilisation des articles individuels selon les dernières approbations et normes. La charge de travail peut être affichée à la fois numériquement et graphiquement.
- Les produits suivants peuvent être vérifiés statiquement :
 - PERI UP Flex (sur la base des approbations Z-8.22-863 et Z-8.22-951 et sur la base des normes suivantes, entre autres : DIN EN 12811, DIN EN 12812 ; DIN EN 1991-1-4, DIN EN 1993-1-1 ; DIN EN 1993-1-8 dans leurs versions respectives valides) MULTIPROP (sur la base de l'approbation Z-8.22-802 et sur la base des normes suivantes, entre autres : DIN EN 12811, DIN EN 12812 ; DIN EN 1065 ; DIN EN 16031, DIN EN 1991-1-4, DIN EN 1993-1-1 ; DIN EN 1993-1-8, DIN EN 1999-1-1 dans leurs versions respectives valides)
 - PD5 (sur la base des normes suivantes, entre autres : DIN EN 12811, DIN EN 12812, DIN EN 1991-1-4 ; DIN EN 1993-1-1 ; DIN EN 1993-1-8 dans leurs versions respectives valides)
 - PD8 (sur la base des normes suivantes, entre autres : DIN EN 12811, DIN EN 12812, DIN EN 1991-1-4 ; DIN EN 1993-1-1 ; DIN EN 1993-1-8 dans leurs versions respectives valides)

PERI Library+ Revit

- Avec l'installation du plug-in PERI Library+, les composants système PERI pour une large gamme de produits de coffrage peuvent être directement intégrés dans un modèle Revit. La version actuelle peut être demandée gratuitement en utilisant le formulaire de commande disponible sur <https://www.peri.com/de/digital-transformation/peri-library-revit-bestellformu-lar.html>.
- Le package de données PERI comprend les catalogues d'articles pour divers systèmes de coffrage de murs et de dalles ainsi que des accessoires et diverses fonctionnalités pour faciliter le placement des accessoires. Cela permet d'intégrer le coffrage dans la solution de planification lors de la phase de conception. Les fonctions automatiques garantissent, par exemple, que les verrous pour connecter deux éléments de cadre d'un système de coffrage mural sont correctement positionnés.
- Avant d'utiliser le contenu PERI, l'utilisateur doit se familiariser attentivement avec les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) des systèmes de produits utilisés. L'utilisation seule de l'application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue des systèmes de produits.
- Chaque solution de coffrage/échafaudage, liste de pièces, représentation graphique et autres résultats déterminés et/ou créés par le contenu PERI nécessitent une évaluation et, si nécessaire, une révision basée sur les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) par un spécialiste expérimenté avec un outil de CAO et d'analyse structurelle approprié afin d'obtenir finalement le plan pour une solution fonctionnelle.
- L'utilisation du contenu PERI est uniquement destinée aux utilisateurs suffisamment qualifiés pour les utiliser et les manipuler. La qualification comprend également la connaissance et l'expérience pour utiliser correctement les systèmes PERI fournis et nécessite une connaissance solide en conception et statique.

PERI Material Scan® App

- Avec l'application PERI Material Scan®, PERI offre aux utilisateurs la possibilité d'identification des produits et matériaux PERI basée sur les codes QR et la technologie RFID/NFC. Une condition préalable à cela est que le matériau soit équipé de la technologie appropriée et prêt à l'emploi.
- L'application PERI Material Scan® est exclusivement destinée aux produits et matériaux PERI. PERI ne revendique pas l'exhaustivité des produits et informations fournis. La fourniture d'informations sur les produits de tiers n'est pas disponible.
- Avec l'application PERI Material Scan®, PERI fournit à l'utilisateur une application pour les appareils mobiles qui répondent aux exigences système définies. L'application ne peut être installée et utilisée sans erreur que si la version actuelle et les exigences système correspondantes sont respectées. Certaines fonctions de l'application peuvent utiliser des services et fonctionnalités centraux. Ces fonctions ne sont disponibles que si l'appareil terminal utilisé dispose d'une connexion de données à Internet pour accéder aux données et services.
- L'utilisation de l'application PERI Material Scan® est uniquement destinée aux utilisateurs suffisamment qualifiés pour utiliser et manipuler l'application. La qualification comprend également la connaissance et l'expé-

ence pour utiliser correctement les systèmes PERI fournis. De plus, une connaissance appropriée de l'utilisation d'un smartphone et d'une application basée sur Android/iOS est requise. Avant d'utiliser l'application PERI Material Scan®, l'utilisateur doit se familiariser de manière indépendante et approfondie avec l'application.

- Les approbations mentionnées ci-dessus seront envoyées gratuitement à l'utilisateur sur demande à pfc.service@peri.de. Le respect des dispositions de la norme DIN EN 12812:2008-12 et une connaissance statique solide de la part de l'utilisateur sont requis pour l'utilisation de PERI ForceControl®.
- PERI ForceControl® ne vérifie pas la construction pour la justesse et la faisabilité. L'utilisateur doit planifier la construction selon les réglementations techniques en vigueur et selon les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) des produits individuels. Les forces internes, les déformations, les réactions d'appui et les charges déterminées par PERI ForceControl® doivent être vérifiées pour leur plausibilité par l'utilisateur avant utilisation.
- Pour une utilisation sans erreur de PERI ForceControl®, il est essentiel d'utiliser la version actuelle et de remplir les exigences système pertinentes.

PERI QuickSolve®

- Avec PERI QuickSolve®, PERI fournit à l'utilisateur une application pour différents appareils finaux et navigateurs web qui peut être utilisée pour déterminer une solution de coffrage possible sous forme de résultats de calcul et de représentations graphiques pour les plans d'étage sélectionnés/dessinés par l'utilisateur.
- Chaque solution de coffrage/échafaudage, liste de pièces, représentation graphique et autres résultats déterminés et/ou créés par PERI QuickSolve® nécessitent une évaluation et, si nécessaire, une révision basée sur les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) par un spécialiste expérimenté avec un outil de CAO et d'analyse structurelle approprié afin d'obtenir finalement le plan pour une solution fonctionnelle.
- Ces résultats sont calculés sur la base des données clés et du plan d'étage que l'utilisateur entre dans PERI QuickSolve®. De plus, des modifications des données clés ou des imprécisions dans les données et plans d'étage saisis par l'utilisateur ainsi que des écarts de détail par rapport aux normes stockées dans PERI QuickSolve® peuvent conduire à des résultats calculés à l'aide de PERI QuickSolve® montrant des inexactitudes par rapport à une solution de coffrage qui a été créée à l'aide d'un outil de CAO et d'analyse structurelle approprié basé sur les Instructions de Montage et d'Utilisation.
- Les bases de PERI QuickSolve® sont :
 - les normes DIN 18218:2010-01, DIN 18202:2019-07 et la norme DIN EN 12812:2008-12 ;
 - les données de performance des systèmes de produits utilisés, telles qu'indiquées dans les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) actuelles pour les systèmes de produits utilisés ; les documents mentionnés ici seront envoyés à l'utilisateur gratuitement sur demande à apps-tools.service@peri.de.
- La conformité de l'utilisateur avec les dispositions générales et spécifiques des principes fondamentaux ci-dessus pour PERI QuickSolve® est requise pour l'utilisation de PERI QuickSolve®.
- Avant d'utiliser PERI QuickSolve®, l'utilisateur doit se familiariser attentivement avec les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) des systèmes de produits utilisés dans PERI QuickSolve®. L'utilisation seule de l'application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue des systèmes de produits.
- Avant d'utiliser les résultats, les solutions de coffrage, les listes de pièces et les représentations graphiques déterminés et/ou créés par PERI QuickSolve®, l'utilisateur doit se familiariser attentivement avec les prérequis importants pour l'utilisation correcte de PERI QuickSolve® comme décrit dans le chapitre "Informations Techniques". L'utilisateur est tenu de respecter les exigences au sens de la phrase précédente lors de la mise en œuvre des résultats et des représentations graphiques.
- Avec PERI QuickSolve®, il devrait être possible de déterminer pour les différents systèmes de produits :
 - une solution de coffrage possible (partielle) pour le plan d'étage saisi par l'utilisateur sous forme de résultats de calcul ou de représentations graphiques
 - des listes de matériaux associées et des prix non contraignants.
- D'autres produits tiers ou produits PERI non implémentés dans PERI QuickSolve® ne peuvent pas être calculés avec PERI QuickSolve®. PERI n'est pas obligé d'implémenter des produits tiers et des produits PERI dans PERI QuickSolve®.
- Lors de la détermination du nombre d'accessoires à utiliser (par exemple, étais télescopiques, plates-formes de travail et de bétonnage, garde-corps, etc.), les normes spécifiques au pays applicables doivent être respectées.
- Il est fourni sous forme d'application web, accessible avec un navigateur web actuel. Une liste détaillée des navigateurs actuellement pris en charge est disponible sur le site web de l'application mentionnée.

PERI Tekla Components pour le Warehouse Tekla pour Tekla Structures

- PERI fournit le contenu suivant dans le Warehouse Tekla :
 - Composants Tekla pour les systèmes désignés
 - Définitions des conditions (jonctions en T prédéfinies, solutions d'angle et d'extrémité d'arrêt)
 - Fichiers de configuration pour l'outil de placement de coffrage pour les systèmes désignés
- Avant d'utiliser le contenu PERI, l'utilisateur doit se familiariser attentivement avec les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) des systèmes de produits utilisés. L'utilisation seule de l'application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue des systèmes de produits.
- Chaque solution de coffrage/échafaudage, liste de pièces, représentation graphique et autres résultats déterminés et/ou créés par le contenu PERI nécessitent une évaluation et, si nécessaire, une révision basée sur les Instructions de Montage et d'Utilisation (AuV) par un spécialiste expérimenté avec un outil de CAO et d'analyse structurelle approprié afin d'obtenir finalement le plan pour une solution fonctionnelle.
- L'utilisation du contenu PERI est uniquement destinée aux utilisateurs suffisamment qualifiés pour utiliser et exploiter ces outils. La qualification comprend également la connaissance et l'expérience nécessaires pour utiliser correctement les systèmes PERI fournis et nécessite une connaissance approfondie de la conception et de la statique.

Configurateur de système de produits dans le cadre de PERI CAD®, PERI ForceControl® et PERI Quick-Solve®

- Avec le "Configurateur de système de produits" (ci-après dénommé PSC) en tant que service web, PERI fournit à l'utilisateur une application qui permet de déterminer une solution de coffrage possible sous forme de résultats de calcul et de représentations graphiques pour des articles et des conditions limites sélectionnés par l'utilisateur.
- Chaque solution de coffrage, liste de pièces, représentation graphique et autres résultats, déterminés et/ou créés par le Configurateur de système de produits, nécessitent une évaluation et, si nécessaire, une révision basée sur les Instructions de montage et d'utilisation par un spécialiste expérimenté avec un outil de CAO et d'analyse structurelle approprié, afin d'obtenir finalement le plan pour une solution fonctionnelle.
- Ces résultats sont calculés sur la base des données clés et des paramètres de coffrage que l'utilisateur entre dans le Configurateur de système de produits. De plus, des changements dans les données clés ou des imprécisions dans les données et les paramètres de coffrage saisis par l'utilisateur, ainsi que des écarts de détail par rapport aux normes stockées dans le Configurateur de système de produits peuvent entraîner des imprécisions dans les résultats calculés à l'aide du Configurateur de système de produits par rapport à une solution de coffrage créée avec un outil de CAO et d'analyse structurelle approprié basé sur les Instructions de montage et d'utilisation.
- Les principes de base du PSC sont :
 - o les normes DIN EN 12812:2008-12 et DIN EN 12811-1:2004-03 ;
 - o les essais de type ou les données de performance des systèmes de produits utilisés, telles qu'elles peuvent être trouvées dans les Instructions de montage et d'utilisation (AuV) actuelles pour les systèmes de produits utilisés ; les documents mentionnés ici seront envoyés gratuitement à l'utilisateur sur demande à apps-tools.service@peri.de.
- La conformité de l'utilisateur aux dispositions générales et spécifiques des principes du PSC énumérés ci-dessus est une condition préalable à l'utilisation du PSC.
- Avant d'utiliser le PSC, l'utilisateur doit se familiariser soigneusement avec les Instructions de montage et d'utilisation des systèmes de produits utilisés dans le PSC. L'utilisation seule de l'application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue des systèmes de produits.
- Avant d'utiliser les solutions de coffrage, les résultats, les listes de pièces et les représentations graphiques déterminés et/ou créés par le PSC, l'utilisateur doit se familiariser soigneusement avec les conditions préalables importantes pour l'utilisation prévue du PSC telles qu'annoncées dans l'application dans le chapitre "Information technique" (https://peri-psc-shoring.azurewebsites.net/ressources/20190718_PERI%20Technische%20Informationen_PSC_v1.0.pdf). L'utilisateur est tenu de se conformer aux exigences importantes dans le sens de la phrase précédente lors de la mise en œuvre des solutions de coffrage, des résultats, des listes de pièces et des représentations graphiques.
- Avec le PSC, il devrait être possible de déterminer pour les différents systèmes de produits :
 - o une solution de coffrage possible (partielle) pour les articles et les conditions limites sélectionnés par l'utilisateur sous forme de résultats de calcul ou de représentations graphiques ;
 - o les capacités de charge des solutions de coffrage calculées par type ;

- les listes de matériaux associées et les prix indicatifs.
- Les autres produits tiers ou les produits PERI non mis en œuvre par le PSC ne peuvent pas être calculés avec le PSC. PERI n'est pas tenu de mettre en œuvre des produits tiers ou des produits de PERI dans le PSC.
- Lors de la détermination du nombre d'accessoires à utiliser (par exemple, étais, plates-formes de travail, garde-corps, etc.), les normes spécifiques au pays applicables doivent être respectées.
- Pour déterminer la capacité de charge, la hauteur de la tour H est définie comme la distance entre le bord inférieur de la plaque de base et le bord supérieur de la plaque supérieure des broches.
- Il est fourni en tant qu'application web qui peut être appelée comme un composant dans les produits PERICAD, PERI ForceControl et PERI QuickSolve®.

Calculateur de charge de coffrage

- Avec le "Calculateur de charge de coffrage", PERI fournit à l'utilisateur une application qui peut être utilisée pour déterminer le débit de coulage maximal ou la pression maximale du béton frais selon la norme DIN 18218:2010-01, en tenant compte des systèmes de coffrage mural et d'ancrage sélectionnés.
- Les bases du Calculateur de charge de coffrage sont :
 - les normes DIN 18218:2010-01, DIN 18202:2019-07 et DIN EN 206:2017-01 ;
 - les données de performance des systèmes de coffrage en panneaux MAXIMO, TRIO et DOMINO, telles qu'elles sont présentées dans les Instructions de montage et d'utilisation (AuV) actuelles pour les systèmes de coffrage en panneaux MAXIMO, TRIO et DOMINO ; les documents mentionnés ici seront envoyés gratuitement à l'utilisateur sur demande à apps-tools.service@peri.de.
- La conformité de l'utilisateur aux dispositions des normes DIN 18218:2010-01, DIN 18292:2019-07 et EN 206:2017-01 est supposée pour l'utilisation du Calculateur de charge de coffrage.
- Avant d'utiliser le Calculateur de charge de coffrage, l'utilisateur doit se familiariser soigneusement avec les Instructions de montage et d'utilisation pour les systèmes de coffrage en panneaux MAXIMO, TRIO et DOMINO. L'utilisation seule de l'application fournie n'est pas suffisante pour l'utilisation prévue des systèmes de coffrage en panneaux MAXIMO, TRIO et DOMINO. Le Calculateur de charge de coffrage ne peut être utilisé que pour :
 - déterminer le débit de coulage maximal ou la pression maximale du béton frais selon la norme DIN 18218:2010-01 ;
 - prendre en compte le débit de coulage maximal des systèmes de coffrage mural et d'ancrage sélectionnés pour les systèmes de coffrage en panneaux MAXIMO, TRIO et DOMINO.
- Les valeurs et fonctions du Calculateur de charge de coffrage énumérées ci-dessus ne sont disponibles que pour les systèmes de coffrage en panneaux MAXIMO, TRIO et DOMINO.
- Les valeurs d'autres produits de PERI ou de fournisseurs tiers ne peuvent pas être calculées avec le Calculateur de charge de coffrage.
- Avec le Calculateur de charge de coffrage, aucun résultat ne peut être calculé pour les faibles débits de coulage (moins de 0,5 m/h).
- Il est fourni en tant qu'application web accessible avec un navigateur web actuel. Une liste détaillée des navigateurs actuellement pris en charge est disponible sur le site web de l'application mentionnée.

2 Portail

Le Portail a, en fonction du forfait convenu, la portée et les finalités d'utilisation décrites ci-dessous ainsi que des conditions d'utilisation spécifiques. De plus, mais seulement subordonné à cela, la portée, l'utilisation prévue et les conditions d'utilisation du Portail sont décrites dans la description du Portail disponible sur <https://www.peri.de/produkte/planungssoftware-apps-tools.html> ou sur un site Web de PERI à partir duquel vous avez commandé l'accès au Portail au moment où le contrat a été conclu.

- 2.1 **Contenu.** Le Portail fournit à l'Utilisateur un accès à des données et des informations ("Contenu"). Les prix des différents forfaits de services se trouvent dans la fiche technique du produit.
- 2.2 Les documents techniques stockés dans myPERI dans une langue autre que l'allemand ne sont que des traductions du document allemand original. Le document original est basé sur le droit allemand et européen (Loi sur la sécurité des produits / Directive machines) et les normes européennes (EUROCode). Pour l'application et les tests des produits PERI, toutes les normes et lois pertinentes doivent toujours être respectées. En particulier en ce qui concerne les enregistrements et les documents spécialement développés pour un pays et publiés dans le Portail, les réglementations pertinentes pour ce pays s'appliquent. L'Utilisateur doit en tout cas respecter les normes et lois applicables localement.
- 2.3 Les conditions suivantes s'appliquent aux vidéos publiées sur le Portail. Pour l'utilisation des produits PERI, en particulier les produits montrés dans cette vidéo, l'Utilisateur doit respecter les normes et lois applicables et

pertinentes dans les États respectifs dans leur version actuelle. Les enregistrements d'image et de son utilisés dans cette vidéo sont des instantanés et ne représentent pas l'état d'assemblage final achevé. En particulier, les détails de sécurité et d'ancrage ne doivent pas être considérés comme significatifs, définitifs et corrects. Les détails de sécurité et d'ancrage sont soumis à l'évaluation des risques de l'utilisateur. Entre autres, des graphiques informatiques sont utilisés dans la vidéo, qui ne doivent être compris que comme des représentations du système ; pour une meilleure compréhension, de tels graphiques et les représentations détaillées montrées sont réduits à certains aspects. Les dispositifs de sécurité possibles montrés dans cette vidéo doivent être respectés par l'utilisateur en cas d'utilisation.

- 2.4 L'utilisateur doit toujours observer les instructions de montage et d'utilisation (*Aufbau- und Verwendungsanleitungen* - "**AuV**") actuellement en vigueur pour les produits PERI qu'il utilise. Les systèmes et éléments montrés dans ces vidéos peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. Les instructions de sécurité et les spécifications de charge doivent être strictement respectées par l'utilisateur. Les changements et les écarts nécessitent une preuve statique séparée par l'utilisateur. Les changements techniques, en particulier ceux qui servent au progrès, sont sujets à modification. Erreurs et fautes de frappe réservées.
- 2.5 myPERI "Dessins". PERI fournit à l'utilisateur des dessins liés au projet spécialement créés pour l'utilisateur dans le Portail ("**mes dessins PERI**") pour consultation et téléchargement. Les "Dessins myPERI" sont spécialement créés pour le client et se réfèrent toujours à un projet de construction que l'utilisateur cherche à réaliser.
- 2.6 Les "Dessins myPERI" sont valides s'ils sont affichés sur le Portail en ligne myPERI de PERI. Les "Dessins myPERI" deviennent invalides s'ils sont supprimés du Portail en ligne myPERI, déclarés invalides ou ne sont plus accessibles au client sur le Portail en ligne myPERI pour d'autres raisons.
- 2.7 Si de nouvelles versions de versions déjà existantes de "Dessins myPERI" sont affichées sur le Portail, les nouvelles versions remplacent les versions précédentes. Lorsqu'une nouvelle version d'un dessin myPERI est créée, les versions précédentes deviennent invalides.
- 2.8 Sauf disposition légale contraire, l'utilisateur ne peut pas modifier ni rétro-ingénierie les "Dessins myPERI", ni en retirer des parties. Les "Dessins myPERI" modifiés par l'utilisateur sont invalides.
- 2.9 Si un nouveau dessin myPERI ou une nouvelle version d'un dessin myPERI existant a été affiché sur le Portail PERI, PERI informera l'utilisateur de cela par le biais d'un e-mail d'information, généralement dans les 60 minutes suivant la publication du nouveau dessin myPERI ou de la nouvelle version d'un dessin myPERI existant.
- 2.10 Avec cette option, PERI n'envoie généralement plus de dessins par courrier électronique ou par courrier postal à l'utilisateur. Les dessins qui sont quand même envoyés à l'utilisateur par courrier électronique ou par courrier postal à la demande expresse de l'utilisateur ne servent qu'à informer l'utilisateur et ne sont pas contraignants. PERI se réserve le droit de facturer les frais d'expédition supplémentaires.

2.11 Exigences techniques

- 2.11.1 Article PERI au format DWG : DWG est un format de données de conception et est utilisé dans de nombreux environnements de conception (CAO). Les fichiers avec l'extension .dwg peuvent généralement être considérés comme compatibles avec les produits logiciels AutoCAD et pris en charge par les systèmes CAO courants.
- 2.11.2 Portail. La condition technique pour utiliser le Portail est que l'utilisateur dispose d'Internet Explorer 9 ou version ultérieure. Le Portail est livré en tant que logiciel en tant que service basé sur le cloud.

Appendix 3 Politique d'utilisation acceptable pour les administrateurs et les utilisateurs invités

Note à l'attention des entreprises clientes :

La présente "Politique d'utilisation acceptable pour les administrateurs et les utilisateurs invités" n'est qu'un exemple de directives d'utilisation de nature générale. Elle ne fait pas partie des services dus par PERI et doit être adaptée par les clients de l'entreprise au cas par cas.

1 Quel est portée de cette politique?

- 1.1 Certaines applications et le portail en ligne myPERI sur les sites web de PERI BeNeLux B.V., Van Leeuwenhoekweg 23, 5482 TK Schijndel, Pays-Bas ("**PERI**") ainsi que les applications PERI dans les magasins de téléchargement tels que l'Apple AppStore ou le Google PlayStore (chaque "**Application**") sont exploitées par PERI et mises à disposition par nous [nom de l'entreprise et siège social de l'entreprise cliente enregistrée] ("**nous**", "**notre**" ou "**nos**") pour vous en tant qu'administrateur ("**Administrateur**") ou autres utilisateurs finaux ("**Utilisateurs Invités**" ou "**vous**").
- 1.2 Cette politique d'utilisation acceptable pour l'administrateur et les utilisateurs invités ("Politique") régit votre utilisation de votre compte pour les applications et les fonctionnalités fournies dans celles-ci. Veuillez lire attentivement cette Politique et abstenez-vous d'utiliser le compte si vous n'êtes pas d'accord avec la Politique.
- 1.3 PERI exploite votre compte sous réserve de conditions d'utilisation distinctes entre PERI et nous. Nous nommons un administrateur. L'administrateur envoie des invitations par e-mail pour donner accès à d'autres utilisateurs finaux - les utilisateurs invités - aux applications que nous avons prévues pour une utilisation. Si vous êtes notre administrateur ou si vous avez reçu une telle invitation par e-mail, vous pouvez utiliser vos données d'accès pour accéder aux applications dans la mesure convenue par nous avec PERI. Nous ou - dans le cas d'un utilisateur invité - notre administrateur pouvons limiter la portée des fonctionnalités des applications qui vous sont disponibles. L'utilisation de votre compte est gratuite pour vous par rapport à PERI.

2 Quels droits d'utilisation avez-vous?

- 2.1 Nous vous accordons le droit d'utiliser votre compte, les applications auxquelles nous vous avons invité à utiliser et les fonctionnalités mises à disposition dans le cadre de votre activité pour nous, dans le monde entier, sans redevance, non exclusif, mondial, incessible et non sous-licenciable. Nous vous accordons ce droit d'utilisation pour la durée de la période de votre compte, qui est expliquée plus en détail dans cette Politique.
- 2.2 En particulier, en tant qu'administrateur, vous avez le droit d'inviter des utilisateurs invités à accéder aux applications. Pour ce faire, vous devez uniquement utiliser les fonctionnalités de l'application et être soumis aux restrictions des tailles de packages que nous avons convenues avec PERI.
- 2.3 En tant qu'utilisateur invité, vous avez en particulier le droit d'utiliser les fonctionnalités des applications qui vous ont été activées et, exclusivement en utilisant les fonctions d'exportation contenues dans les applications, d'effectuer des exportations de fichiers et de stocker les fichiers exportés et de les utiliser dans le cadre de votre activité pour nous. Le droit d'utilisation des fichiers exportés est illimité dans le temps.
- 2.4 Toute utilisation supplémentaire de votre compte n'est pas autorisée, sauf accord exprès dans cette Politique ou exigé par des dispositions légales contraignantes. En particulier, vous n'êtes pas autorisé à louer, vendre, prêter, sous-licencier, mettre à disposition du public, traiter, utiliser ou permettre d'utiliser pour la production ou l'exploitation d'un produit concurrent ou autrement utiliser ou exploiter votre accès utilisateur ou le contenu des applications ou à fournir à des tiers l'accès aux applications.
- 2.5 La propriété intellectuelle et tous les droits d'auteur sur les applications et les informations, concepts, résultats de travail et processus qu'elles contiennent restent la propriété de PERI.

3 Quels droits accordez-vous à PERI sur votre Contenu Utilisateur?

Quels droits accordez-vous à PERI sur votre Contenu Utilisateur ? Pendant toute la durée de notre relation utilisateur avec PERI, vous accordez à PERI le droit non exclusif, libre de droits et cessible d'utiliser les résultats de travail ("Contenu Utilisateur") générés par vous dans le cadre de votre utilisation des Applications, ce qui est nécessaire pour que PERI fournisse des Services à d'autres Utilisateurs. Cela comprend, entre autres, le droit de stocker votre Contenu Utilisateur, de le modifier et de changer son ordre, de le convertir techniquement, de le convertir dans un autre format.

4 Quelles obligations avez-vous?

- 4.1 Vous devez protéger l'accès utilisateur qui vous est attribué contre l'accès par des tiers non autorisés et ne pas le transmettre à des utilisateurs non autorisés. Vous devez nous informer immédiatement et modifier tous les mots de passe si vous avez des raisons de croire que des tiers non autorisés ont accédé aux Applications et/ou à votre compte.
- 4.2 Vous êtes tenu de ne pas abuser des Applications. Cela signifie notamment que vous n'êtes pas autorisé à enquêter, exploiter ou tester les vulnérabilités dans les Applications, un système sous-jacent ou un réseau, ou à violer leurs mécanismes de sécurité ou d'authentification. PERI peut surveiller ou examiner votre utilisation des Applications pour vérifier que vous utilisez les Applications dans la mesure convenue entre nous et PERI.

- 4.3 Vous êtes tenu de vous abstenir de toute tentative d'accès à des informations ou des données sans autorisation, que ce soit par vous-même ou par l'intermédiaire de tiers non autorisés, ou de perturber ou de faire perturber des programmes exploités par PERI ou de pénétrer dans les réseaux de données de PERI sans autorisation.

5 Quelle est la durée de votre Compte?

- 5.1 Vous pouvez désactiver votre compte à tout moment sans donner de raisons en envoyant un e-mail à PERI ou en utilisant tout bouton "Supprimer" dans votre compte.
- 5.2 Si nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que vous enfreignez cette Politique, nous nous réservons le droit de désactiver votre accès jusqu'à ce que la violation soit corrigée et, en cas de violation répétée ou irréparable, de supprimer définitivement l'intégralité de votre compte.
- 5.3 Votre compte restera actif jusqu'à ce que vous le désactiviez, - dans le cas d'un Utilisateur Invité - notre administrateur supprime votre compte, ou que la relation contractuelle entre nous et PERI concernant votre compte soit résiliée - selon ce qui se produit en premier ("**Durée de votre Compte**").
- 5.4 Lorsque votre compte expire, votre compte sera désactivé et vous ne pourrez plus y accéder ni aux Applications.
- 5.5 Si vous avez le droit légal de résilier votre compte pour motif (*außerordentliche Kündigung*), ce droit reste inchangé.

6 Qui est responsable du traitement de vos données personnelles?

Pour les Utilisateurs Invités et les administrateurs employés dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen, ce qui suit s'applique:

- 6.1 Nous sommes le responsable du traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) pour le traitement de vos données personnelles en relation avec votre utilisation des Applications.
- 6.2 Nous vous informerons en détail dans une politique de confidentialité distincte sur la manière dont nous traitons vos données lorsque vous utilisez les Applications.

* * * * *